

FRASNE

Notre Village

**BULLETIN
MUNICIPAL**

N°19



Juin 1997

LE MOT DU MAIRE

1997, un début d'année prometteur :

- une légère reprise dans la construction,
- la vente de plusieurs parcelles dans le lotissement de la Chapelle,
- l'installation d'une nouvelle activité commerciale,
- des informations rassurantes pour le maintien de nos lignes T.G.V,
- l'aide des services de l'Etat en la personne de Monsieur le SOUS -PREFET pour régler nos problèmes de terrain indispensable en vue du développement économique de Frasne.
- des pistes sérieuses pour la mise en place d'un Plan d'Animation Locale destiné aux adolescents...

Quand, le lundi 9 Juin, a lieu une réunion avec la direction de l'Entreprise HONSEL, qui, soudain, balaie notre bel optimisme et nous met devant la dure réalité du licenciement économique.

1992 : FRASNE avait la fierté d'inaugurer sur son territoire l'usine HONSEL : une quarantaine d'emplois pour le secteur, une entreprise de renommée internationale assurant la fabrication d'un produit de haute technicité.

Tout laissait croire à un avenir assuré :

- des projets d'agrandissement avaient même été évoqués en 1996 !

Quel choc d'apprendre par Monsieur Mickael HONSEL la fermeture de la société de production (qui n'est plus en mesure de soutenir la concurrence asiatique), cela signifie : 22 salariés au chômage, 22 personnes de 26 à 49 ans, la plupart chefs de familles, qui subissent un préjudice moral et financier du jour au lendemain. Sans parler du déficit pour la collectivité.

A l'heure où j'écris ce « Mot du Maire » j'ignore ce que nous réserve l'avenir, mais je peux vous assurer que dès l'annonce de la décision de fermeture, le premier moment de stupeur passé, nous nous sommes mis autour de la table afin de chercher une solution.

J'ai pu constater la solidarité entre les salariés et leur volonté forte de sauver leur usine, en élaborant un plan permettant de réaliser des économies non négligeables, grâce au dynamisme du personnel et à une meilleure gestion de leur outil de travail. Quant à la commune, elle met tout en oeuvre pour négocier ce dossier : courrier à tous les élus, contact avec les instances compétentes, avec l'ADED, avec Monsieur le SOUS-PREFET, Monsieur PHILIPPE vice-président du Conseil Général

Aujourd'hui Frasne est frappé de plein fouet. Ce n'est qu'un cas parmi tant d'autres. Mais doit-on pour autant se résigner ?

Je suis convaincu qu'il faut réagir, qu'il faut à nouveau examiner les données, parce qu'il est humainement inadmissible de tirer un trait définitif sur 22 emplois.
Car l'emploi est le garant de ce monde plus social que nous voulons !

Le Maire
J. NICOLET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 12 Décembre 1996

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES DU 14 ET DU 28 NOVEMBRE 1996

Rectificatif au compte-rendu de la réunion entre Madame l'Inspectrice et les représentants de la mairie de Frasne présenté par Mr Jacky Désarménien.

2°) DOSSIER ASSAINISSEMENT :

Se référer aux documents et tableaux présentés dans le bulletin municipal .

3°) TRAVAUX AUX GARAGES DE LA POSTE :

Résultats de l'appel d'offres restreint : 157 277,54 T.T.C.

Le lot maçonnerie a été confié à Monsieur Pesenti.

En attendant la fin des travaux, la société Servair pourra utiliser les locaux de la gare ou de la mairie.

18 jeunes ont été embauchés : 3 venant de Paris, 4 de Frasne, et les autres, des villages environnants .

4°) URBANISME :

■ Lotissement de la Chapelle : une réunion a été organisée avec la DDE afin de déterminer le plan d'aménagement des 2^e et 3^e tranches du lotissement . La viabilisation est prévue au printemps.

■ Permis de construire déposé par Monsieur Paris Raymond, 1^{ère} tranche du lotissement de la chapelle.

■ Monsieur Tosseri, propriétaire de la grande cité, a déposé une demande de permis de construire pour trois garages. Des modifications sont demandées concernant le toit du bâtiment (2 pans + tuiles).

5°) BULLETIN MUNICIPAL :

prochaine parution prévue le 17 décembre 1996.

6°) ZAC :

Le dossier a été repris par Monsieur le Sous-Préfet. La commune se doit néanmoins de choisir un cabinet conseil, afin d'évaluer les points qui posent problème.

Une rencontre est prévue avec le cabinet Coppi - spécialisé dans ce genre de dossiers - en janvier prochain.

7°) SECURITE :

Compte-rendu de la réunion avec la DDE pour la création de passages piétons dans la Grande-Rue sur la traversée du village : Frasne étant traversée par une route à grande circulation, certaines contraintes limitent les possibilités de passages piétons : les passages bombés sont interdits ; la couleur blanche est obligatoire ;

Trois passages sont prévus:

- pour les sorties d'écoles , vers chez Mr Dornier
- au carrefour entre le Relais des Tourbières et la Grande Seigne
- Place du Marché

Une réunion est à prévoir avec les délégués de parents d'élèves afin d'aborder les problèmes de sécurité à la sortie des écoles.

8°) DEVIS POUR LA VERIFICATION DES BUTS :

Celle-ci étant obligatoire, un devis a été demandé à la société Véritas par le SIVOM pour la vérification des buts de toutes les communes ; le devis pour les 20 buts (tous sports confondus) de la commune de Frasne, s'élève à 5 000F.

Une vérification de la présence d'amiante dans les bâtiments communaux est également prévue.

9°) REAMENAGEMENT DES PRETS CDC concernant un prêt de l'usine Honsel et un

prêt communal :le réaménagement de ces prêts entrainerait des pénalités très importantes : ainsi , le prêt communal de 356 000F sur 15 ans à 9.85% passerait à 5.95%,mais avec une pénalité de 54 500F .Le prêt Honsel aurait quant à lui une pénalité de 700 000F .Le nouveau taux serait fixe sur 5 ans puis variable .

Ces réaménagements de prêts sont donc inintéressants.

10°) D.I.A.

11°) QUESTIONS DIVERSES :

- Devis pour remplacement des 20 carreaux cassés de l'église : 1027 F ttc.

- La Pétanque francoise désire organiser un challenge entre associations, administrations et entreprises du village. La mairie s'inscrit pour une triplette.

- Mise en place du plan « Vigipirate » : (difficultés à déneiger les trottoirs gelés).

- Monsieur Cyril Rebouillat devrait participer du 29.9.97 au 5.10.97 à Sydney en Australie aux Xle jeux mondiaux des transplantés.

- Animations de Noël , Le Père Noël se promènera en calèche les vendredi 20, samedi 21, et lundi 23 Décembre. Il distribuera des papillotes aux enfants, ainsi que des enveloppes pouvant contenir des bons d'achats de 50F valables chez les 22 commerçants de Frasne participant à l'opération. La commune s'associe aux commerçants pour offrir des bons d'achat.

- La bibliothèque municipale organise une exposition sur la vache durant la première semaine de janvier, avec dégustation de lait frais.

Le Maire,

Jacques NICOLET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 Janvier 1997

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 DECEMBRE 1996

2°) RESULTATS D'APPEL D'OFFRES DU DOSSIER D'ASSAINISSEMENT:

■ lot n°1 concernant les travaux des collecteurs intercommunaux :

estimation : 9 924 595 F H.T.

devis entreprise Boucard, Pagnier, SPIE, Malpesa, Jeannin, Lacoste : 8 224 595 F H.T. adjugé.

■ lot n°2 : estimation : 1 953 000 F H.T.

devis Sté FLOM : 1 700 000 F H.T. adjugé.

3°) CONVENTION AVEC LES FROMAGERIES : ASSAINISSEMENT :

Jeudi 23 janvier, les maires des communes possédant une fromagerie (La Rivière, Frasné, Bouverans) vont signer une convention pour le traitement des eaux usées des fromageries dans la station d'épuration du syndicat.

En cas de rejet accidentel involontaire, les conséquences financières seront à la charge de la fromagerie responsable.

4°) PROPOSITION DES ASSURANCES GROUPAMA:

Un devis a été demandé à GROUPAMA , pour l'assurance du personnel (accident) et des bâtiments communaux , la proposition de Groupama , ferait réaliser une économie de 15 000F, le Conseil , après vote: 16 voix pour , 1 abstention , retient cette proposition , et charge le Maire de faire les démarches nécessaires.

5°) SECURITE SUR LES PISTES DE SKI DE FOND .

Compte-rendu de la réunion du 28.12.96 entre le syndicat, la gendarmerie, le bureau du Ski Club et les mairies ; une nouvelle réunion précisera à chaque commune la réglementation à mettre en place .

6°) SUBVENTIONS 1997 DU CONSEIL GENERAL .

Cette année, les priorités du département vont à l'assainissement et à l'eau.

7°) D.I.A.

8°) DIFFERENTS DEVIS DEMANDES :

- Au cabinet Véritas concernant la recherche d'amiante au groupe scolaire X.

Marmier :

■ 2 100 F pour la première visite des locaux,

■ 850 F par échantillon prélevé,

- 7 500 F par prélèvement d'air.

Le contrôle de tous les bâtiments communaux est obligatoire .

Le cabinet Véritas a également vérifié tous les buts sportifs communaux, afin de les contrôler (normes légales de sécurité). Coût 5000F (ère intervention).

- A la SARL Prêtre concernant les baudriers des battants des cloches de l'église : 3 762 F H.T.

9°) DEMANDE SNCF

Concernant le raccordement en eau et égouts de la cour marchandises , Monsieur Dichamp donnera son avis .

10°) URBANISME :

- Demande d'ouverture de garage maison Jacquemot (anciennement chez M. Picot) La commission se rendra sur place .
- Lotissement de la Chapelle : une chaussée de 5 ,5 m de large est prévue sur les plans, le conseil vote à l'unanimité son élargissement à 6 mètres. Les implantations des toits des maisons ne sont pas définies d'avance afin de laisser d'avantage de liberté aux propriétaires. Les compteurs d'eau seront situés hors des maisons, près des compteurs électriques sur terrain privé.
- En zone 2NA sur l'axe Frasne - Champagnole, une nouvelle réglementation interdit de construire à moins de 75 mètres de la route, sauf études complémentaires.

11°) SALLE EXPOSITION SUR LES TOURBIERES :

Une réunion entre les commissions réserve naturelle et développement économique a eu lieu afin d'étudier la création d'une maison des tourbières. Cette exposition nécessiterait un espace d'environ 300 m² compartimentés en différentes pièces : une salle exposition, une salle de réunion, un espace de projection diapos ou vidéos, des sanitaires.

Il est indispensable de créer une association qui prendrait en charge le fonctionnement. Il serait également souhaitable de trouver plusieurs personnes ayant une formation « Gens de Pays » ou équivalent, afin de faire visiter les tourbières et éventuellement cette exposition.

En ce qui concerne le bâtiment accueillant cette exposition, plusieurs possibilités seront étudiées .

Une réunion sera prochainement organisée avec tous les partenaires, DDA, DDE, CG, DIREN .

12°) COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE CABINET COPPI CONCERNANT LA ZAC .

Le cabinet Coppi, spécialisé dans la réglementation des POS, fera une synthèse de notre dossier et donnera son avis sur la possibilité de poursuivre le projet .

Coût prévisionnel de cette pré - étude : 6 000 F.

Le conseil municipal donne son accord pour confier cette mission à Maître COPPI concernant l'avenir de la ZAC .

Le conseil, décide de contacter les 3 propriétaires des terrains situés en ZAC le long de la route de Bonnevaux, avec le concours de l'Agence Foncière .

13°) AFFAIRE GARIERI -LOTISSEMENT DE LA CHAPELLE .

M. Gariéri a assigné la commune au tribunal administratif : cette personne conteste la réserve foncière envisagée pour construction HLM au centre du lotissement . Or , le conseil municipal avait déjà annulé ce projet ; le Maire l'avait signifié à M. Gariéri , ainsi qu'à Mr et Mme Pernin lors d'une rencontre en mairie , le samedi 16.11.96.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision de modification du lotissement La Chapelle .

14°) REAMENAGEMENT DES PRETS DU CREDIT AGRICOLE :

Cela concerne 3 prêts communaux pour un montant de capital restant dû de 899 000 F. Après calcul avec frais et pénalités, et de nouveaux taux à 6,15 et 6,25%, le gain serait de 12 897 F par an.

15°) REPONSE DU SIVOM A LA DEMANDE DU PSYCHOLOGUE SCOLAIRE :

cette demande concerne l'installation d'une ligne téléphonique et le matériel éducatif nécessaire : le SIVOM prendrait ces dépenses en charge au prorata des 18 communes du SIVOM.

16°) Exposition sur la vache en mairie en janvier : bilan positif.

17°) Délibération du conseil municipal concernant le projet de vente d'un local professionnel à Messieurs Vuillemin et Jacques .

18°) Inscription d'une triplette municipale au tournoi de pétanque le vendredi 24 janvier, à 19h30 : MM. Jacquin C. , Marmier R. , Pelletier C. et Lhomme N.

Le Maire ,

Jacques NICOLET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 5 Février 1997

Absents , excusés: Mme Girard Colette , ayant donné procuration à Mr le Maire Mrs: J.C Humbey, J.P Vuitton , C.Pelletier .

1° TRAVAUX LIFE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FRASNE.

Des travaux de défrichement dans les tourbières de Frasne ont été programmés par le Syndicat pour le printemps 97 . Une subvention européenne de 400 000F est accordée pour ces travaux .

La commune de Frasne ayant décidé de se retirer du programme LIFE afin de négocier plus aisément l'implantation de sa zone artisanale , il nous est impossible d'accepter une subvention pour des travaux LIFE (travaux que la commune n'a jamais demandés). Par vote : 14 voix contre 1 , le Conseil municipal confirme sa décision de se retirer du Programme LIFE , de refuser les travaux du LIFE et le périmètre déterminé pour la Zone de Protection Spéciale.

2° LOCATION BATIMENT RELAIS .

Le Conseil est d'accord de louer la 2ème cellule du Bâtiment Relais à Mr et Mme SERRA, Jardinerie Animalerie. Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires .

Le Maire,

Jacques NICOLET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 13 Février 1997

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 JANVIER 1997.

Le Maire informe que le bâtiment relais sera loué avec un bail précaire , pour la somme de 2 500F par mois ; une assurance garantie perte de loyer sera souscrite.

2°) DECHETTERIE :

La décharge municipale étant bientôt comblée , il est nécessaire d'envisager d'autres solutions :

- la création d'une déchetterie coûterait approximativement 1 M.F. d'investissement, plus le fonctionnement .
 - une création de déchetterie au niveau du syndicat pourrait être envisagée.
 - il serait également possible de se joindre à une déchetterie déjà existante.
- Toutes ces possibilités doivent être comparées et étudiées en détail.

3°) Travaux ONF :

Le montant des ventes de bois en 1996 s'élève à 1 080 279 F

Travaux proposés par l' ONF :

Piste dans le bois des auges : 77 326,15 F travaux non retenus par la commission.

Travaux retenus:

Parcelle 12 :	24 700 F
Parcelle 29	33 600 F
Parcelle 38	20 800 F.
Parcelle 42	17 500 F.
pour entretien des fossés	10 000 F.
TOTAL	106 600 F

Coupes 1997 :

Régénération	2 800 m3	parcelles 13, 14, 23, 31, 39.
Amélioration	900 m3	parcelles 1 et 11.
Jardinage	450 m3	parcelle 20.
Total	4 150 m3.	

Proposition d'étudier la soumission à l' ONF d'une partie ou de la totalité de nos bois non soumis.

4°) URBANISME

Déclaration de travaux de Monsieur Lorin pour une murette en pierres de taille.

5°) D.I.A.

6°) CIMETIERE :

Le règlement d'un cimetière précise que celui-ci est réservé aux habitants et à leur famille ainsi qu'aux personnes qui paient des impôts sur la commune .

7°) DEMANDE DU COLLEGE E. LAROUÉ :

Afin de sensibiliser les enfants à l'environnement, un programme de ramassage des piles usagées est mis en place au Collège Emile Laroué. La commune approuve une telle action et participera financièrement à cette opération, avec le Syndicat.

8°) GAB :

Le GAB propose de réaliser une page entière sur la commune de Frasne. Cette page serait financée par des annonces publicitaires de commerçants et d'artisans. Une large place sera laissée pour un article rédactionnel communal permettant de mettre en valeur certains aspects de notre village, ainsi que les manifestations associatives. Le coût d'un encart publicitaire s'élève à 348 F HT la parution. Le conseil accepte de prendre en charge une somme de 78 F par encart, afin de favoriser cette action. Cette opération s'étendrait sur une année, à raison d'une page par mois, et constitue une opportunité à saisir afin de promouvoir notre village.

9°) Vérification des buts :

Suite à la vérification de tous les buts communaux par le cabinet Véritas, il s'avère nécessaire de remplacer 2 buts de basket, et 2 buts de handball. Coût prévisible de l'opération : 12601 F

10°) SIADET :

Plusieurs dossiers de Frasne ont été déposés auprès du SIADET afin de bénéficier des fonds 5B : TGV environnement, Exposition tourbières, aménagement de la réserve naturelle, sentier pédestre et VTT, réhabilitation et aménagement de la ferme de Cessay, halte équestre, aménagement du 3^e étang, aménagement de la place du marché et de la place de la gare.

11°) CONSTRUCTION DES GARAGES DE LA POSTE :

Les anciens garages de la Poste ayant été réhabilités, il devient urgent de créer de nouveaux garages ; ceux-ci seront implantés contre le mur du petit gymnase.

12°) SECURITE :

Une réunion Sécurité a eu lieu avec les parents d'élèves : plusieurs problèmes ont été abordés, notamment celui des arbres et du déneigement dans la rue de la gare.

Plusieurs réalisations sont envisagées :

- création d'un passage piétons matérialisé par des pavés à fleur de route, des bandes blanches, un panneau lumineux et un terre-plein central situé avant le passage piétons, afin de ralentir la circulation.
- Elargissement du trottoir le long des propriétés Allemand et Dornier, afin de faciliter le passage des enfants.
- Limiter le stationnement des véhicules aux places de parking en zone bleue, afin de libérer les trottoirs pour les piétons.
- Envisager l'achat de matériel de déneigement des trottoirs.
- Création d'une plate-forme traversante légèrement surélevée au carrefour devant le Relais des Tourbières ; coût prévisionnel de cette plate-forme : 225 000 F.

Le conseil accepte les précédentes propositions, mais refuse la plate-forme traversante.

13°) QUESTION DIVERSES :

Dossier Cyril Rebouillat :

M. Cyril Rebouillat demande une subvention à la commune, afin de pouvoir participer aux XI^{ème} Jeux Mondiaux des Transplantés à Sydney en Australie du 29 sept. au 5 oct. prochain. Le conseil accepte de participer à hauteur de 3 000 F.

Le devis total de cette participation sportive est de 22 920 F.

Récupération du verre :

Le ramassage du verre a permis de collecter 1 194 F pour la recherche sur le cancer.

Ramassage des Ordures ménagères :

La restructuration des tournées de ramassage provoquera un changement d'horaires : les camions passeront les lundi et jeudi à 6 heures . Le conseil accepte cette proposition sous condition qu'un effort soit fait au niveau de la remise en place des poubelles vides.

Salle des Fêtes :

La commune ayant été sollicitée pour louer la salle des fêtes à l'occasion d'un mariage, le conseil accepte de louer cette salle pour toute manifestation selon le tarif suivant :

- 2 500 F avec chauffage,
- 1 000 F pour le parquet (montage et démontage),
- 500 F pour la location de la vaisselle,(plus éventuellement la facturation de la vaisselle détériorée).

Stage Agri-Environnement.

Le SYNDICAT participe à hauteur de 500 F par agriculteur participant au stage agri - environnement.

A.P.A.D 25:

L'association des agriculteurs en difficultés du Doubs demande une subvention à la commune ,celle-ci est refusée .

Amiante :

Une visite de détection aura lieu au groupe scolaire X. Marnier le 5 mars prochain.

Itinérés:

France Télécom demande l'autorisation d'installer une borne relais de 35 à 40 m de hauteur, afin d'établir un relais téléphonique sur un terrain d'environ 10 m sur 15. Le conseil autorise que des tests radio soient effectués sur le territoire de la commune , parcelle 55 lieudit A Roussaux .

CR de l'assemblée générale de la Gaule Franoise :

108 cartes de pêche ont été vendues en 1996.

Changements au sein du bureau de l'association : M. Gilbert Pemy prend la succession de M. Christiar Sarrazin en tant que Président de l'association.

CR Frasne Douroula :

L'association est dissoute faute de participants.

La somme de 8 213,83 F restant en caisse sera répartie de la façon suivante :

- 3 519,43F à l AFM
- 2 500 F à Burkina Terre Africaine,
- 1 000 F à LACIM
- 1 194,40F aux Restos du cœur.

Journée Nettoyage de printemps

Lettre de Monsieur le Sous - Préfet concernant le nettoyage de Printemps , depuis plusieurs années les sociétés de « PECHE et CHASSE » organisent une journée .

Dossiers Honsel , Petite : (travaux défectueux)

Le Conseil autorise le Maire à contacter un Cabinet juridique si nécessaire .

Subventions du Conseil Général :

COMMUNE :

- 20 000 F pour les équipements sportifs,
- 20 000 F pour les grosses réparations scolaires

SYNDICAT :

- 600 000 F pour les travaux du LIFE,
- 783 823 F pour l'assainissement.

PLA :

projet local d'animation pour la prévention, l'insertion et l'animation des jeunes. Ce projet réunit plusieurs partenaires : Jeunesse et Sports, Profession Sport 25, le coordinateur du PLA (dans notre cas, la commune) et un comité de pilotage (éventuellement Familles rurales et l' ADMR).
L'animateur du PLA sera choisi en concertation avec tous les partenaires.

Financement pour un emploi à mi - temps :

Conseil Général, Jeunesse et Sports, et commune : 20 000 F chacun, fonds européens 5B : 60 000 F.
Le conseil accepte de réfléchir à cette question et d'expérimenter le PLA pendant une année.

Demande pour place du marché :

Demande d'un garage pour exposer des voitures sur la place du marché. Accord du conseil municipal dans les mêmes conditions que celles imposées aux commerçants non sédentaires .

UFCV :

lecture d'un courrier informant le conseil des difficultés de gestion de l' UFCV à l' Espace d' Accueil.

Le Maire .

Jacques NICOLET

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 19 mars 1997

1°) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU** de la réunion du conseil municipal du 13 Février 1997.

2°) **COMMISSION DES BOIS ET FORETS :**

- les bois non soumis : l'ONF est partant pour gérer les bois non soumis. Un cahier des charges sera établi à cet effet.
- Des lots de bois provenant des haies de Cessay sont mis en vente. Prix d'un lot : 30 F. Dix lots seront attribués par tirage au sort.

3°) **GROUPE SCOLAIRE X. MARMIER :**

La vérification des foyers par la société Véritas permet d'assurer qu'ils ne contiennent pas d'amiante.

4°) **Z.A.C. :**

Compte-rendu de la réunion du 6 Mars, avec Monsieur le Sous-Préfet, la DIREN, la DDE, la DRIRE, concernant le projet de ZAC :

* **Bilan de la situation existante :**

- La commune de Frasne a fait le choix d'un développement économique ;
- Le territoire de Frasne est particulièrement riche sur les plans écologiques, géologiques et hydrologiques.
- Le conseil municipal estime qu'il est possible de concilier ces deux éléments , mais que la marge de manoeuvre pour y arriver est faible.
- La réunion du 29 octobre 1996 n'a pas abouti sur un compromis, une partie de la ZAC étant difficile à réaliser, d'une part parce que certains riverains y sont opposés, et d'autre part du fait de l'existence de différents zonages écologiques successifs.
- La zone 1 Na située en bordure de la route de Bonnevaux paraît bien adaptée pour des activités légères.
- La zone 3 Na située derrière l'usine CEBE est acquise ; cinq hectares sont disponibles. La commune demande de prolonger cette zone jusqu'à la voie ferrée.
- La zone du marais des Ecouants mérite beaucoup d'attention au niveau du respect des écosystèmes .

* **Proposition de Monsieur le Sous-Préfet :**

a) Il est nécessaire d'établir un bilan des études faites en zone 1 Na : études de sols et d'impact.

b) Des études complémentaires sont à prévoir afin de déterminer ce qu'il sera envisageable de faire :

- Définir un plan d'ensemble pour la zone 3 Na en intégrant son développement vers la voie ferrée, et cela dans des délais très rapides .
- En zone 1 Na, l'étude d'impact reste à compléter : nécessité de réaliser un schéma d'ensemble, ainsi qu'une étude financière sur les coûts. Ces études devraient permettre de réviser partiellement le POS sans avoir à réaliser une ZAC.

Le conseil municipal prend une délibération visant à solliciter les services de la DDE de Levier pour définir le cahier des charges préalable à ces études, et sollicite de l'Etat le subventionnement des études complémentaires nécessaires et préalables à toute ouverture éventuelle à l'urbanisation des zones 1 Na et 3 Na prévues au POS.

Le conseil municipal considère qu'à l'issue de cette réunion du 6 mars, des progrès ont été enregistrés pour la prise en compte et la recherche de solutions aux problèmes de développement économique de notre commune, et décide d'autoriser le syndicat intercommunal de Frasne à faire procéder aux travaux de défrichement sur les lots 9 B et 11 B, au lieu dit « les Levresses », précisant que cette autorisation concerne uniquement les dits travaux et ne saurait être interprétée comme une renonciation à sa décision du 19 Août 1996, par laquelle la commune s'est retirée du programme LIFE.

La commune de Frasne ne s'engage en aucun cas pour les travaux d'entretien.

5°) CESSAY :

Une réunion a été organisée avec M. Pichot de l'ADED concernant le projet de création d'un camping à Cessay. Compte tenu des coûts et des recettes prévisionnels d'un tel projet, le conseil estime préférable de créer une aire naturelle de camping en utilisant les installations déjà existantes.

6°) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

7°) PLAN LOCAL D'ANIMATION

Jeunesse et Sports viendra faire une réunion d'information sur le plan local d'animation, le 3 Avril prochain pour le CCAS.

8°) URBANISME :

- Maison de Mme Suzette Lépeule : demande de transformer une fenêtre en porte-fenêtre.
- Pernin Pascal, au lotissement de la chapelle demande l'autorisation de construire une murette : accord pour une hauteur de 40 cm.
- Melle Valérie Fournier dépose une déclaration de travaux pour son cabinet d'esthéticienne. Il lui est obligatoire de déposer un permis de construire.
- Mme Vacelet Catherine : dépôt d'un permis de construire pour une maison au lotissement de la chapelle.
- GAEC Vanthier : dépôt d'un permis de construire pour l'extension d'un bâtiment agricole de 30m par 17m au lieu-dit « Mont Mondon ».
- Modification de permis de construire pour la maison de M. Georges Courdier.

9°) REMERCIEMENTS DE M. CYRIL REBOUILLAT concernant la participation financière de la commune à son projet sportif.

10°) LETTRE DE M. ROLET concernant la construction d'une murette entre sa propriété et la Rue du Vieux Sentier.

11°) DEPART EN RETRAITE DE MME LAMBERT, assistante maternelle, à la fin de l'année scolaire.

12°) CASERNE DES POMPIERS :

Les pompiers demandent à la commune d'acheter les matériaux nécessaires à la réalisation de la 3^e tranche de travaux, afin qu'ils puissent réaliser eux-mêmes ces travaux. Accord du conseil municipal.

13°) SOCIETE DE MUSIQUE :

La Société de musique demande que la subvention de 450 F par élève de Frasne soit étendue à tout élève. Refus du conseil.

Demande d'achat de matériel d'instruments de percussion. Accord du conseil pour cet investissement.

14°) CLUB DE FOOTBALL :

La commune devant effectuer le drainage du terrain de football du haut, le club de foot demande l'autorisation de profiter de la tranchée ainsi creusée pour y faire passer les câbles électriques nécessaires à l'éclairage du terrain du bas. Le coût de cette opération (devis de 66 000 F) sera payé par le club.

Accord du conseil.

15°) BUDGET PRIMITIF :

Lecture du budget primitif qui sera voté le vendredi 28 Mars prochain.

Vote des quatre taxes :

Une augmentation de 3% des 4 taxes est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

Le Maire de Frasne,

Jacques NICOLET.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 10 avril 1997

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

de la réunion du conseil municipal du 19 mars 1997.

2. ZAC, PROGRAMME LIFE:

La commune de Frasne ayant accepté d'autoriser le SYNDICAT à faire des travaux de défrichement sur le secteur des Levresses, le Syndicat demande qu'une convention soit signée avec la commune. Le conseil décide d'attendre l'avis de Maître Coppi.

3. URBANISME:

- Modification du permis de construire de Mme Vacelet Catherine au lotissement de la chapelle, concernant le sens du faitage de sa maison, après avis auprès des co-lotis.
- Modification du permis de construire de la commune de Frasne concernant le bâtiment relais, qui sera constitué de deux cellules au lieu de trois.
- Permis de construire de M. Serra de la Jardinerie Horse Flowers, pour des aménagements intérieurs, avec accord de la mairie.
- Certificat d'urbanisme pour M. Boiteux Christophe, chemin de Combressand, concernant une parcelle de 50 ares achetée avec M. Gaillard, à MM. Marmier, André et Gilbert.
- Déclaration de travaux de M. Nicolas Mathieu pour une murette en limite de son terrain ; cette murette ne devra pas dépasser 40 cm de hauteur.
- Permis de construire pour M. Didier Salvi pour la création d'un garage attenant à sa maison, d'une surface de 24 m². Problème de limite de propriété à étudier.
- Certificat d'Urbanisme de M. Christian Pelletier pour sa maison située 17 Grande rue . .
- Déclaration de travaux de M Robert Vieille pour une modification de fenêtre et porte fenêtre sur la façade sud de sa maison .
- Permis de démolir l'ancienne maison de M Poulet , déposé par Mr R.Pesenti .

4. PLAN LOCAL D'ANIMATION :

Compte-rendu de la réunion du 3 avril 1997 avec M. Peter, délégué départemental de Jeunesse et Sports : Les propositions qui nous ont été faites ne correspondent pas aux attentes et aux besoins des jeunes et de la commune.

Mme Huguenin, de Jeunesse et Sports, viendra le 28 avril en mairie pour réaliser une enquête sur les jeunes de Frasne afin d'évaluer la nécessité d'un PLA.

5. COMMISSION SCOLAIRE :

A - Compte-rendu du conseil de l'école primaire du 28 mars :

Effectif ; 150 élèves : 29 par classe en cycle 3 et 21 en cycle 2.

Déplacements de ski : seulement 5 sorties ont eu lieu. (enneigement insuffisant)

Sécurité : les buts restent à fixer au sol.

La classe d'adaptation du RPI de la Rivière est acceptée en système de classe fermée.

Aide aux devoirs : 30 enfants l'ont demandée, mais il n'y a que très peu de parents volontaires .

Les ateliers de décroïsonnement ont bien fonctionné cette année.

Besoin d'ordinateurs : au moins un par classe.

B - Compte-rendu du conseil de l'école maternelle du 4 avril :

Effectifs : 77 élèves.

4 sorties à ski ont eu lieu (enneigement insuffisant)

12 ateliers décroïsonnés cette année , ont donné entière satisfaction .

Problème du chauffage souvent en panne. A titre comparatif le coût, en 1996, le chauffage de l'école maternelle revient à 48 730F, alors que celui du groupe X. Marmier et du gymnase est de 51650F Cette comparaison nécessite une étude sur la modification du système de chauffage de la maternelle.

6. CESSAY :

Les activités prévues à Cessay (aire naturelle de camping, écomusée, etc.) nécessitent la présence d'une personne à temps complet.

M. Petitcolin et Mlle Morel proposent à la commune de prendre en location la ferme de Cessay, afin de pouvoir gérer les activités lorsque celles-ci seront réalisées et de créer une structure d'accueil avec possibilité de servir des repas campagnards dans la ferme, organiser des soirées à thème, louer la salle pour des repas de famille ou d'associations

Le Conseil accepte à l'unanimité l'idée d'une gestion privée de la ferme de Cessay et désire rencontrer M. Petitcolin et Mlle Morel afin d'étudier la question.

7. SIADET :

Compte-rendu de la réunion du 9 avril en mairie de Levier :

■ Approbation du compte administratif 96 et vote du budget primitif 97

■ Les 30, 31 mai et 1^{er} juin prochains aura lieu une fête sur le site du Rondé afin de valoriser la forêt. l'ONF et le SIADET en seront partenaires, ainsi que des associations locales

■ Mardis d'accueil : Cette année, il n'y aura que 4 mardis d'accueil financés par le Conseil Général : à Arc-sous-Montenot, Bians, Goux-les-Usiers, Frasne, et sur les fermes typiques de Courvières et Bonnevaux. Ces mardis sont financés à hauteur de 400 F chacun (contre 600 F l'année dernière, et 800 F auparavant) et le seront pour la dernière fois cette année.

■ La participation demandée aux communes reste inchangée pour 1997 : 10 F par habitant, soit 89 310 F.

■ 9 panneaux seront réalisés cette année, pour un budget total de 112 000 F.

■ Le SIADET a investi dans un fonds de carte IGN au 1/75 000^e représentant les circuits pédestres, de VTT et de ski de fond de notre syndicat, ainsi que les commerces et les points remarquables. Cette carte sera tirée à 2 000 exemplaires en couleur et sera commercialisée. Les panneaux et le fonds de carte sont subventionnés à 60% par les fonds 5B européens.

■ Le SIADET a déposé un dossier global de demande de subventions ,pour un total de travaux de 20 millions de francs, soit 4 165 000 F de subventions.

■ Présentation du projet de M. Mesny de Dompierre concernant la création d'un « musée » de la vapeur, réunissant des machines réelles, ainsi que des miniatures.

8. ETS PETITE :

Le problème de la condensation de la toiture n'est toujours pas résolu. Les assureurs devraient bientôt apporter une solution.

M. Petite désire construire sa maison près de l'usine. Le terrain étant communal, le notaire sera consulté à cet effet.

9. CPIE :

Compte-rendu de la réunion du 9 avril à Bonnevaux : étant donné la non-conformité du bâtiment du CPIE à Bonnevaux, les activités hébergement et restauration ne seront plus assurées à partir du mois d'août prochain pour des raisons de sécurité.

Le CPIE prendra une décision au mois de juillet prochain.

10. TRAVAUX :

- Marches de l'église : la rénovation des marches étant beaucoup plus conséquente que prévu initialement, des pierres ont été commandées et sont en attente de livraison.
- Plantations : des aménagements floraux ont été réalisés place de la mairie, derrière l'église, vers les ponts, ainsi qu'au lotissement de la chapelle .

11. VENTE DE BOIS A LEVIER :

Les parcelles 38, 39 et 40 ont été vendues 420 F le m³ en bordure de route, soit une vente totale de 37 000 F.

12. COURSE CYCLISTE:

Une course cycliste sera organisée le 18 mai prochain . La Commune assurera la remise en état de la voie communale .

Le Maire de Frasne,

Jacques NICOLET.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 07 mai 1997

Excusés : L'HOMME Noël - MOREL Claude qui donnent procuration au Maire.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

des réunions du conseil municipal du 28 mars et du 10 avril 1997.

Monsieur le Maire demande au conseil son avis quant à la forme de ces comptes-rendus, ainsi que sur le fonctionnement des commissions. Le conseil municipal n'émet aucune réserve sur ces deux sujets.

2. CESSAY

Suite à la demande de Monsieur PETITCOLIN pour la gestion de la ferme de Cessay, une proposition est présentée au Conseil Municipal (document joint). Après discussion, le maire demande un vote à bulletins secrets :

18 bulletins = 17 oui et 1 blanc

Le conseil autorise le maire à faire les démarches nécessaires

3. URBANISME :

- Lotissement de la chapelle : toutes les parcelles de la première tranche sont vendues. Les travaux de la 2^e tranche vont commencer vers le 1^{er} Juillet, afin que les parcelles puissent être constructibles pour le mois d'Août. Le problème des eaux pluviales reste à résoudre.
- Permis de construire :
 - M. Thierry Pellegrini pour la construction d'un garage séparé de sa maison.
 - M. Garieri pour la construction d'un appentis attenant à sa maison ; Problème des limites de propriété.
 - M. Serra : régularisation de son installation en ce qui concerne la sécurité.
- Déclarations de travaux :
 - M. Jean Renaud pour une ouverture de fenêtres sur le côté sud de sa maison.
 - Poste électrique au lotissement de la chapelle.
 - M. Alain Marmier pour une murette de 40 cm de hauteur.
- M. Gérard Clerc pour la construction d'un abri de jardin :
 - Plusieurs demandes de construction d'abris de jardin restent en suspens, en attendant la révision du P.O.S. concernant les limites séparatives.
 - D.I.A

4. FETE DES MERES :

La société de musique sera absente cette année, la commission est chargée de trouver une animation.

Deux mamans seront décorées. Préparation de la salle le samedi 24 Mai à 14 heures.

5. ELECTIONS DU 25 MAI 1997 :

Composition des bureaux de vote

6. DEMANDE DE LA COMMUNE DE BONNEVAUX :

Concernant le traitement de ses eaux usées dans la station de Frasne avant la mise en service de la station intercommunale. Accord du conseil municipal.

7. MARCHÉ :

Les commerçants ambulants demandent l'ouverture du marché chaque vendredi à partir du 15 Mai, jusqu'à la fin Septembre.

Haut-Doubs Tremplin demande l'autorisation d'installer un banc sur le marché.

Le conseil accepte ces deux demandes.

8. VENTE DE BOIS :

La vente de bois du 24 Avril 97 aux Fins a rapporté 71 600 F, soit un total de ventes à ce jour de 108 600 F. La prochaine vente aura lieu le 26 Juin à Pontarlier.

Vente de bois entre habitants : mardi 27 mai en mairie

9. PLAN LOCAL D'ANIMATION :

Compte-rendu de la rencontre avec Mme Huguenin, conseiller technique auprès de Jeunesse et Sport. Compte-tenu de la volonté du Conseil municipal, une action pour les adolescents devrait se mettre en place dès cet été. Mme HUGUENIN demande un délai de réflexion avant une nouvelle concertation avec le C.C.A.S et examen des propositions.

- *POUR INFORMATION :*

Il est à noter que les jeunes de Frasne et des environs ont la possibilité de participer à des journées football à l'Espace d'Accueil durant les stages qui y sont organisés, et cela pour un coût modique, puisqu'il n'y aurait que le prix du repas à régler.

10. COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LE SIVOM :

- Budget.
- Dossier assainissement.

11. RESERVE NATURELLE :

Compte-rendu de la réunion en SOUS PREFECTURE concernant le comité de gestion de la réserve naturelle volontaire de Frasne : la commune ayant accepté que les travaux de défrichage dans la zone des Levresses aient lieu, ceux-ci peuvent commencer dans les meilleurs délais. Une visite sur le terrain sera organisée avec le Conservatoire et l'entreprise FCF qui effectuera les travaux.

12. INFORMATION :

M. Bouday tiendra une réunion électorale le vendredi 9 Mai en Mairie de Frasne, à 20 h 45.

13. FAMILLES RURALES :

L'association Familles rurales demande des locaux dans le groupe scolaire X. Marmier afin d'assurer son centre de loisirs cet été. Le conseil accepte cette demande, avec une réserve ; des travaux devant avoir lieu dans les bâtiments, certaines salles ne seront pas disponibles, par mesure de sécurité.

14. BULLETIN MUNICIPAL :

Le prochain bulletin paraîtra vers le 15 juin prochain. Merci de faire parvenir vos articles en mairie.

LE COMITE DES FÊTES

Le comité des fêtes a été créé en 1972, ses statuts sont publiés au journal officiel en février 1973, et son premier président fut Mr François JACQUIN.

La première fête des myrtilles a lieu le 30 juillet 1972 et remporte un vif succès (9600fr de bénéfice) 1973 apparaissent les challenges tarot organisés par différentes associations (chasse, sport, don du sang, cheminots.)

1974 -1975 construction de la salle des fêtes, le comité loue cette salle à la commune 20000 fr par an, achète 11000 fr de matériel pour équiper cette salle. 1976 le bénéfice de la fête des myrtilles et de 33000fr ce qui permet de fabriquer des stands et des tables (7500 fr) et le bar qui se trouve actuellement dans la salle des fêtes (6700fr) 1981 achat de bancs (5500fr).

1982 construction du centre d'animation, la cuisine est équipée d'une friteuse, d'une cuisinière et d'une table de travail pour la somme de 38680fr payés pour moitié entre la commune et le comité des fêtes. la même année, le comité achète 30 tables, des hauts parleurs, une sono pour 15000fr.

1985: le comité organise le réveillon du nouvel an.

1986: on trouve une fête des myrtilles qui rapporte 4780fr.

1987: la fête retrouve un bénéfice de 76500fr, ce qui permet au comité d'acheter le podium qui équipe la salle des fêtes et qui a coûté la somme de 57000fr.

1989: le comité décide de faire des stands métalliques pour 35000fr.

1990: la salle d'animation est équipée de nouvelles tables et chaises pour 35000fr.

1991: première fête des tireurs de tourbe, achat du camion frigo (8000fr)

1992: achat d'une balayeuse pour la salle des fêtes (24000fr).

1994: achat de plateaux repas (8000fr), d'une monobrosse pour le parquet (6000fr) et construction de tables et bancs pour 24000fr.

1995: achat du lave-vaisselle (18000fr);

On s'aperçoit que si le but principal du comité est d'organiser et de coordonner les fêtes (établissement d'un calendrier) qui se déroulent dans le village, il apparaît que le bénéfice dégagé par ces fêtes apporte un certain bien-être matériel, qu'il aurait été difficile de financer d'une autre manière.

Le comité ne peut fonctionner efficacement que si l'ensemble des membres des associations qui y participent sont conscients de son utilité et des services qu'il rend à toutes les sociétés du village.

Nous allons organiser la 26ème fête des myrtilles, cette année un spectacle de cascades automobiles. Nous ferons encore appel à vous pour mener à bien l'organisation de cette fête, même si une certaine lassitude vous envahit; nous avons voulu vous expliquer par cette lettre, que les heures de bénévolat que vous y consacrez ne sont pas inutiles et qu'elles profitent à l'ensemble des habitants de notre village.

LE COMITE DES FETES.



PETANQUE



FAUCHEURS DE POIS



BANQUET DES CLASSES - 2 et 7



ELAN SPORTIF

FETE DES TIREURS DE TOURBE

samedi 19 juillet 1997

RALLYE NATURE

En famille ,entre amis ou individuellement venez découvrir la forêt et les tourbières à travers un parcours fléché où vous apprendrez tout sur ces milieux grâce aux différentes stations où vous aurez à répondre à des questions. Rassurez-vous, des aides sont prévues .
Rendez -vous au pique-nique du Forbonnet (route de Bonnevaux) entre 14 h et 15h30
durée du parcours : environ 2 heures

dimanche 20 juillet

9h30 départ de la visite guidée

des tourbières: rendez-vous au pique-nique du Forbonnet . Durée de la visite 2 heures

11h30: apéritif concert

12h : repas du tireur de tourbe et la célèbre soupe aux pois de Frasne

15h : exploitation de la tourbe
comme au siècle dernier.



ADMR
L'ASSOCIATION
DU SERVICE A DOMICILE

PRESIDENT FEDERAL : Philippe ALPY

PRESIDENT de l'ASSOCIATION de FRASNE : Maurice COURTEBRAS

SECRETAIRE : Emilienne BARTHELET / **TRESORIERE** : Jacqueline BAZILE

Communes desservies :

BANNANS
BONNEVAUX
BOUJAILLES
BOUVERANS
BULLE
COURVIERES
DOMPIERRE
FRASNE
LA RIVIERE
SAINTE COLOMBE

Permanences en mairie de FRASNE

le 2ème vendredi du mois

le 4ème lundi du mois

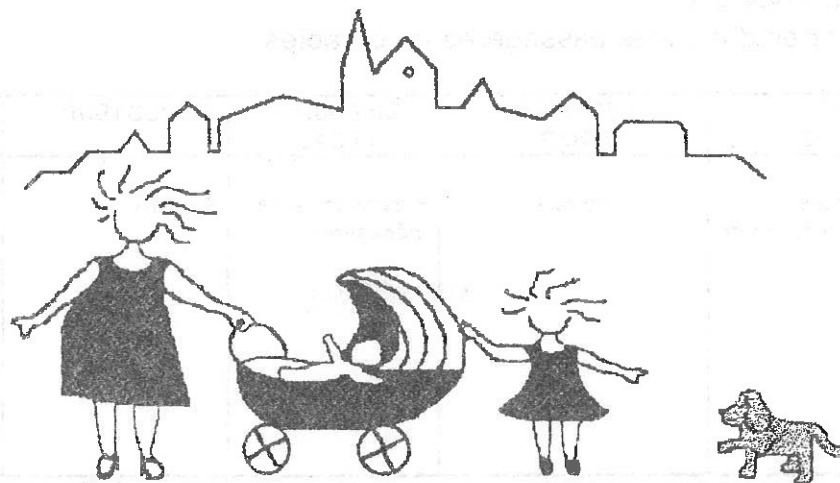
de 14 H à 16 H

Une équipe de bénévoles + 15 salariées
à votre service

AIDE AUX FAMILLES
AIDE AUX PERSONNES AGÉES
AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES
AIDE AUX PERSONNES FRAGILISÉES

Dans tous les cas, réduction d'impôts de 50 % des sommes versées. Réduction maximum 45.000 F

L'ADMR s'occupe de toutes les formalités administratives (démarche auprès des caisses, déclaration URSSAF, fiches de paye...) de la gestion du personnel (recrutement, remplacement)



FAMILLES

fragilisées par des difficultés passagères ou durables.

(Grossesse pathologique, naissance, maladie des enfants ou des parents, décès, situations précaires...)

ATTENTES OU BESOINS	SERVICE ADMR	DISPOSITIF LEGAL	EMPLOYEUR	FINANCEMENT
♦ Action socio-éducative	Travailleuse familiale	Prestation "Aide aux Familles" Aide temporaire	ADMR	Prise en charge par la CAF*, la CNAM*, la MSA*, ou le Conseil Général (ASE*, PMI*) en fonction : - de la politique de la caisse ou du département, - de l'évaluation des besoins - des ressources de la personne.
♦ Aide à la vie quotidienne - Ménage - Repassage - Courses ...	Travailleuse familiale Auxiliaire familiale			Selon les cas, une participation reste à la charge de la famille.
♦ Aide à la vie quotidienne - ménage, repassage... - gros entretien - garde à domicile de jour et de nuit		Emplois familiaux* Aide continue	La famille elle-même	Par la famille - Exonération des charges sociales patronales si la famille est allocataire de l'AES*
♦ Garde d'enfant à domicile		AGED*	La famille	Remboursement des charges par la CAF sous conditions

*CAF : Caisse d'Allocations Familiales. *CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie. *PMI : Protection Maternelle et Infantile.

*ASE : Aide Sociale à l'Enfance. *MSA : Mutualité Sociale Agricole. *AES : Allocation d'Education Spéciale. *AGED : Allocation de garde d'enfant à domicile.

Dans le cadre des emplois familiaux et de l'AGED, l'ADMR peut se charger d'accomplir les tâches administratives

Dans tous les cas, réduction d'impôts de 50 % des sommes versées. Réduction maximum 45000 F.

L'ADMR s'occupe de toutes les formalités administratives (démarche auprès des caiss

Responsable : Sylvana LOCATELLI
Route de Champagnole
25560 BOUJAILLES
☎ 03.81.49.32.64

PERSONNES AGEES

fragilisées par des difficultés passagères ou durables.

ATTENTES OU BESOINS	SERVICES ADMR	DISPOSITIF LEGAL	EMPLOYEUR	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour les actes essentiels de la vie courante - ménage - repassage - habillement 	Aide ménagère	Prestation "Aide ménagère"	ADMR	Prise en charge par : <ul style="list-style-type: none"> - les caisses de retraite - l'aide sociale (pour les titulaires du minimum vieillesse) en fonction de : <ul style="list-style-type: none"> - la politique de la caisse - l'évaluation des besoins - les ressources de la personne Une participation reste à la charge du bénéficiaire.
En cas de refus de prise en charge par les caisses ou pour des compléments d'aide, l'ADMR propose d'autres solutions				
<ul style="list-style-type: none"> - ménage - courses - repassage - grand rangement - bricolage - jardinage Garde à domicile : <ul style="list-style-type: none"> - sortie d'hôpital - maladie - absence de l'entourage 	Aide à la vie quotidienne	① Emplois familiaux ② Prestation spécifique dépendance ③ Association intermédiaire (mise à disposition d'un intervenant en recherche d'emploi)	La personne elle-même. En projet gouvernemental. Domicile-services ADMR.	Par la personne Certains critères peuvent faire bénéficier d'exonération de charges sociales patronales. Par la personne Tarif modéré en raison des exonérations de charges sociales patronales dont bénéficie l'employeur.
Garde à domicile <ul style="list-style-type: none"> - sortie d'hôpital - maladie - absence de l'entourage 	Garde à domicile de jour et de nuit (soins exclus)	Prestation "Garde à domicile"	La personne elle-même.	Prise en charge à 80 % par certaines caisses de retraite et 20 % par la personne. Accordée sur dossier et sous réserve d'un plafond de ressources, pour 6 mois maximum.

Dans le cadre des emplois familiaux, l'ADMR peut se charger d'accomplir les tâches administratives

Dans tous les cas, réduction d'impôts de 50 % des sommes versées. Réduction maximum 45000 F

Responsables :

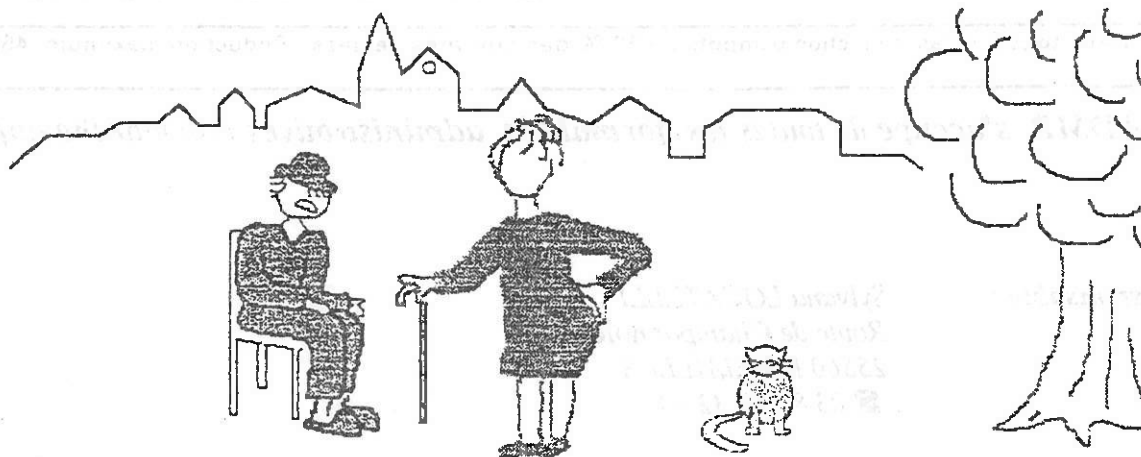
Dossiers :

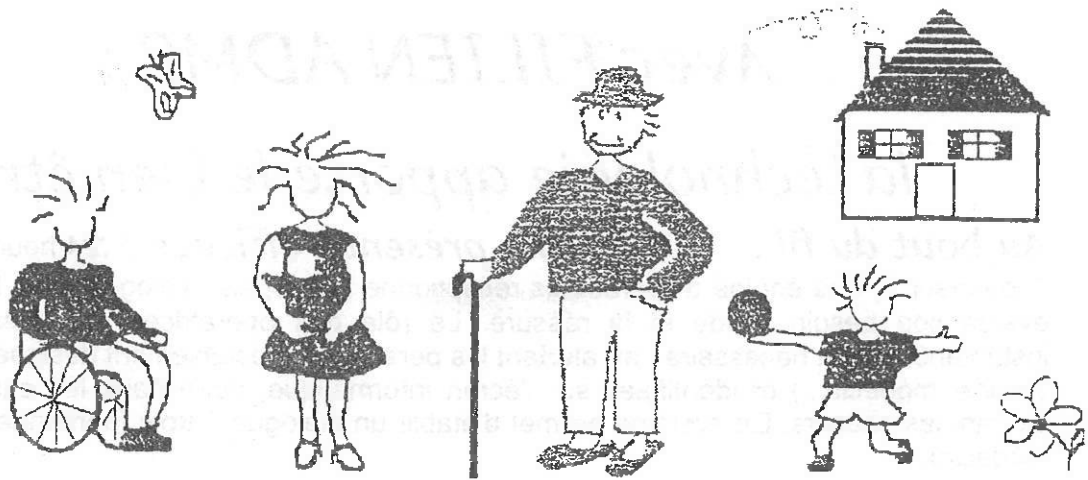
Colette FERRI (03.81.49.88.89)

Marthe NICOLET (03.81.49.80.12)

Personnel salarié :

Josiane BOLE (03.81.49.87.71)





TOUT PUBLIC

Familles, Célibataires, Personnes âgées, Personnes handicapées...
à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

ATTENTES OU BESOINS	SERVICES ADMR	DISPOSITIF LEGAL	EMPLOYEUR	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - ménage - repassage - courses - garde d'enfants - bricolage - gros entretien - garde à domicile de jour et de nuit 	Aide à la vie quotidienne	ⓐ Emplois familiaux' ⓑ Association intermédiaire (Mise à disposition d'un intervenant en recherche d'emploi)	La personne elle-même Domicile-service ADMR	Par la personne - pour les personnes handicapées percevant la MTP* ou L'ACTP*, exonération de charges sociales patronales. Par la personne Tarif modéré en raison des exonérations de charges sociales patronales dont bénéficie l'employeur. Dans tous les cas, réduction d'impôts de 50% des sommes versées. Réduction maximum 45000 F
Sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - isolement - sortie d'hôpital 	Téléassistance Filien ADMR (dialogue avec la personne, si nécessaire mise en contact immédiat avec les professionnels de santé sélectionnés)			Par la personne Pas d'exonération ni de déduction fiscale. Subventions locales possibles.

*ACTP : Allocation Compensatrice Tierce Personne. Montant fixé en fonction du taux d'invalidité et du plafond de ressources. *MTP : Majoration pour Tierce Personne

Dans le cadre des emplois familiaux, l'ADMR peut se charger d'accomplir les tâches administratives

Responsables :

Familles

Sylvana LOCATELLI (03.81.49.32.64)

Célibataires

Personnes âgées

Personnes handicapées

Télé-alarme

Colette FERRI (03.81.49.88.89)

Marthe NICOLET (03.81.49.80.12)

ou

NUMERO UNIQUE : 03.81.56.42.42

Avec FILIEN ADMR :

la technologie apporte le bien-être

Au bout du fil : **Une présence efficace :** 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une équipe d'opératrices réceptionne les appels, dialogue avec la personne, évalue son besoin d'aide et la rassure. Le rôle des opératrices est aussi de réagir instantanément si nécessaire : en alertant les personnes préalablement désignées (parents, voisins, médecin...) et identifiées sur l'écran informatique, voire dans les cas graves en alertant les secours. Ce système permet d'établir un dialogue à trois (personne, opératrice, médecin).

Une sécurité absolue : Agréé France Telecom, Phonevie 2000 présente toutes les garanties de fiabilité. Sa mise en service et sa programmation s'effectuent à partir de la centrale. La capacité de charge des piles du médaillon et du transmetteur est auto-contrôlée à distance. Pour plus de sécurité, le médaillon de Phonevie 2000 est étanche. La centrale dispose d'un système de secours en cas de rupture momentanée de l'alimentation électrique ou de la ligne téléphonique : la liaison est toujours garantie.

Un service à la carte : Le service de téléassistance FILIEN ADMR est proposé sous forme d'abonnement d'une durée libre et totalement adaptée aux besoins de la personne. Temporaire (un mois minimum) pour accompagner un retour l'hospitalisation ou pallier l'absence de la famille ou des voisins pendant les vacances, ou à durée indéterminée pour garantir une présence permanente.
Toutes les formules d'abonnement sont possibles.

A la maison : **Un geste simple :** Un médaillon, léger et discret, qui se porte autour du cou : cela suffit pour relier la personne au monde de FILIEN ADMR. Pas besoin de composer un numéro de téléphone ni de mémoriser des codes. Une simple pression ou traction sur le médaillon et l'opératrice est en ligne : «FILIEN ADMR, bonjour!...» Le dialogue se déroule à «mains libres et l'appel est entendu de partout, dans la maison ou au bout du jardin : l'appareil a 80 mètre de portée en champ libre.

PHONEVIE 2000 : **Parlons technique :** Dernier né des appareils de téléassistance proposé par FILIEN ADMR. Phonevie 2000 se compose d'un transmetteur téléphonique et d'un médaillon de télécommande radio. Le transmetteur est relié à une centrale de réception d'appels située à Verdun. Ici, une équipe de 7 opératrices dotée d'un système informatique puissant peut traiter jusqu'à 50 interventions à l'heure. A la pointe de l'électronique française, Phonevie 2000 est d'une installation ultra-simple. Transmetteur et médaillon sont alimentés par piles longue durée (sans branchement au secteur), le transmetteur se raccorde sur une prise téléphonique, et toute la programmation s'effectue à distance, à partir de la centrale.



FAMILLES RURALES

ASSOCIATION FAMILLES RURALES
FRASNE - DOMPIERRE LES TILLEULS
25560 FRASNE

L'Association Familles Rurales Frasne-Dompierre souhaite un bel été à tous et beaucoup de plaisir dans les différentes activités qu'elle organise :

centre aéré, camp (voir plus loin)

* En outre, nous vous donnons rendez-vous le vendredi 27 juin à 20 h 30 au sous-sol de la mairie pour la dernière conférence de l'année sur «la vie de couple». Cette fois encore, l'intervenante sera de qualité, puisqu'il s'agit d'Edith ABEILLE, conseillère conjugale pour l'UDAF et Familles Rurales à Besançon.
N'hésitez pas à venir à 2 !

* Comme l'année dernière, venez nombreux à notre «grande foire à tout» qui aura lieu le samedi 5 juillet au matin. Ouverte à toutes les familles de Frasne, Dompierre et des environs, elle sera gratuite pour elles. Les enfants, avec l'accord de leurs parents pourront tenir 1 stand et vendre leurs vieux jouets ou tout autre objet (renseignements : Laurence).

A bientôt

La présidente,

Edith MARMIER

CENTRE DE LOISIRS

Le 13ème centre de loisirs est déjà bien préparé : La Directrice, Stéphanie COURTEBRAS et Frédéric CUBY, directeur stagiaire, ont déjà rencontré, les animateurs et ont planifié certaines activités. Les membres de l'association, les parents ainsi que les animateurs ont beaucoup apprécié le dynamisme et les compétences de Stéphanie lors du centre 96. Quelques activités vont changer, des échanges avec d'autres associations vont se faire : jeux de société avec le club du 3e âge, initiation aux boules avec le Club de Pétanque, pêche avec l'association des Pêcheurs. La fresque sur les murs du souterrain SNCF va se poursuivre sur les montées d'escaliers. Au cours de la 2e et 4e semaine, des bivouacs seront organisés pour les enfants de 4 ans à 9 ans qui le désirent. Le mini-camp de 5 jours pour les 9-12 ans aura lieu la 3e semaine à Malbuisson.

Les Responsables, **Nicole et Véronique**

CAMP ADO

Comme l'an passé, l'association Familles Rurales de Frasne-Dompierre s'est associée avec celle du Plateau de Levier pour organiser un camp pour les adolescents de 13-15 ans à Bellecin dans le Jura, avec de nombreuses activités de détente et de découverte.

Le camp se déroulera du 10 au 22 juillet. Le coût est de 1 400 F pour les jeunes du Frasne, Dompierre et Levier (subvention communales et PLA de Levier) et de 1 700 F pour les jeunes des autres villages.

La Responsable, **Bernadette**

CLUB FEMININ

Une nouvelle saison s'achève pour le club féminin. Chaque année le nombre croissant d'adhérentes prouve la réussite de cette activité. Grâce aux précieux conseils de Mme GUYON, de nombreux travaux de couture ont été réalisés pour le plaisir personnel des adhérentes. Divers travaux manuels ont permis à l'occasion des fêtes, d'enrichir les traditionnelles décorations de la maison. La pause estivale débutera dès la fin juin, mais toute la joyeuse équipe se retrouvera au mois d'octobre pour commencer une nouvelle année pleine de succès.

Les Responsables, **Gilberte et Yolande**

Pour tous renseignements complémentaires, contacter les responsables de commission : Yolande LEPEULE, Gilberte CARTLAMY, Nicole MARMIER, Véronique JACQUIN, Bernadette GUICHARDON, Laurence JACQUIN ou la présidente Edith MARMIER.

ECHOS DE NOTRE " CENTRE DE SECOURS "

- COMPOSITION DU " CENTRE DE SECOURS " :

- 31 Sapeurs Pompiers et 3 Médecins Capitaines.

Ce personnel a effectué 218 Interventions en 1996, Soit une progression de 31 Sorties par rapport à 1995.

- 79 Interventions pour assistance à personnes.
- 32 " pour Accidents de la route.
- 37 " pour Incendies.
- 3 " pour Inondations .
- 1 " pour recherche de personne.
- 2 " pour suppression de risques.
- 34 " pour destructions d'insectes.
- 4 " pour accidents de ski.
- 7 " pour accidents de travail.
- 4 " pour accidents de sport.
- 8 interventions diverses.
- 3 Appels sans intervention.
- 4 Renforts sur les secteurs voisins:
(CHAPELLE-D'HUIN . DOURNON . MIGNOVILLARD .
ARC/S/MONTENOT.)

- ORGANISATION:

L'effectif est divisé en 4 équipes de 8 personnes, et assure une astreinte à tour de rôle, *Du Lundi 19 Heures au Lundi suivant 19 Heures.*

- Les jours ouvrables: L'équipe est d'astreinte de 19 H à 6 H 00. En journée tout le personnel disponible ou autorisé à quitter son travail intervient par l'appel général du " Bip ".

- En Week-end et jours fériés: l'équipe est d'astreinte 24 H sur 24 H.

- Pendant ces périodes d'astreinte (*Nuits, Week-ends, Jours Fériés*) le personnel concerné est contraint de rester impérativement sur le village.

Ces astreintes ne sont pas encore rémunérées.

L'ensemble des Sapeurs-Pompiers est muni de " Bips " .

En dehors de son astreinte, tout Pompier est tenu de garder son Bip 24H/24H, avec lui, en cas de renfort. C'est le seul moyen qui permet de nous joindre rapidement.

- Les véhicules du personnel se trouvent très souvent garés devant le Centre de Secours, et parfois à des heures avancées, contrairement aux idées reçues d'une certaine catégorie de personnes. Les formations, les recyclages, les réunions locales ou départementales, l'entretien des véhicules, du matériel, des locaux, de l'habillement, les manoeuvres chaque dimanche matin, les interventions et actuellement l'aménagement de l'étage, (bureau, vestiaire jeunes sapeurs, salle de réunion, rangement,)

nous obligent à passer de nombreuses heures à la caserne dans le cadre de " notre métier ", et cela pour le bien de toute la population.

Les Sapeurs-Pompiers ne sont pas une association, ils dépendent du Ministère de l'Intérieur et sont régis par des lois. Seule l'Amicale et l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers fonctionnent dans le cadre de la loi de 1901.

L'Amicale organise les diverses manifestations (Choucroute, Tournoi de Foot, Concours de tarot, Arbre de Noël, Ste Barbe) et toujours avec le souci majeur de porter secours avec un effectif renforcé prêt à intervenir malgré l'organisation de ces manifestations.

- INTEGRATION AU CORPS DEPARTEMENTAL :

Le 1er Avril 1996, de Corps Communal nous sommes passés Corps Départemental suite à la convention établie entre la Commune et le Département.

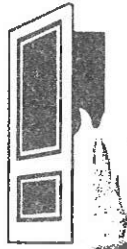
Suite à cette intégration, nous avons été dotés par le Département de 25 vestes d'intervention textile, 1 moto-pompe d'épuisement, 1 Moto-pompe 1500 l/mn, 1 mannequin pour la formation secourisme, 1 matelas coquille, 8 appareils respiratoires isolants pour intervenir dans les locaux confinés. (fumées, émanations toxiques), divers matériels médicaux (colliers cervicaux, oxymètre, etc...), plus divers matériels incendie (tuyaux, échelle, pièces de jonction\$).

Lors de la dernière campagne de recrutement des Jeunes Sapeurs-Pompiers, pour l'année 1997 - 1998, il est regrettable d'avoir très peu de réponses positives des jeunes de FRASNE.

Le dévouement et la motivation sont les qualités premières d'un Sapeur-Pompier: que ceux qui se reconnaissent dans ces termes n'hésitent pas à nous rejoindre.

QUE FAIRE EN SITUATION D'URGENCE ?

M
E
D
I
C
I
N
E
M
E
N
T
A
L
E
S
E
N
F
A
N
C
E
S
E
T
A
D
U
L
T
E
S



INCENDIES

- Si le feu se déclare chez vous :
- Tentez de l'éteindre en projetant de l'eau ou du sable ou en l'étouffant avec une couverture.
 - S'il provient d'un appareil électrique, le débrancher immédiatement.
 - Couper les sources d'énergie (gaz, électricité)
 - Si vous ne parvenez pas à l'éteindre, appelez immédiatement les sapeurs-pompiers et évacuez les lieux.
 - Si le feu ou de la fumée envahit l'escalier : fermez la porte palière, refroidissez la de l'intérieur avec de l'eau et manifestez votre présence à la fenêtre. Une porte résiste ainsi au feu plus de trente minutes.



FEU SUR UNE PERSONNE

- Empêchez la personne de courir.
- Etouffez le feu en enroulant la personne dans une couverture.
- N'utilisez jamais un extincteur.

BRULURES



- En cas de brûlure par un liquide bouillant, une source de chaleur ou un produit chimique :
- N'appliquez aucun produit sur la brûlure
 - Refroidissez immédiatement la zone brûlée avec de l'eau froide.
 - Ne déshabillez la victime que si un produit chimique imprègne les vêtements.



INTOXICATION

- En cas d'ingestion de produit chimique ou de médicament :
- Ne jamais faire vomir la personne.
 - Ne rien lui donner à boire ou manger.
 - Déterminez le nom du ou des produits, la quantité et l'heure d'absorption.



BLESSURES GRAVES

- Ne manipuler la victime qu'en cas de danger immédiat (incendie...)
- Vérifier que rien ne l'empêche de respirer.
- En cas de saignement, appuyer fortement sur la plaie avec un linge propre.
- Ne rien lui donner à boire.

L'APPEL AU 18
 La rapidité et l'efficacité des secours dépendent en grande partie des informations transmises lors de l'appel.

- L'opérateur vous demandera de préciser :
- La raison de votre appel et de décrire la situation,
 - La commune,
 - L'adresse précise : n° dans la rue, n° de bâtiment, code de porte, étage, le nom sur l'interphone,
 - Le n° de téléphone

CENTRES GRANDS BRULÉS			
BORDEAUX	05 56 79 54 62	NANTES	02 40 08 30 20
CLAMART	05 46 45 21 04	PARIS	01 42 34 17 58
FREYMING			01 49 28 26 09
MERLEBACH	03 87 81 80 95		01 49 28 26 12
LILLE	03 20 44 42 80	SURESNES	01 46 25 24 96
LYON	04 78 61 89 50	TOULON	04 94 09 92 76
MARSEILLE	04 91 38 39 33	TOURS	02 47 47 47 47
METZ	03 87 55 31 35		
MONTPELLIER	04 67 33 82 28		

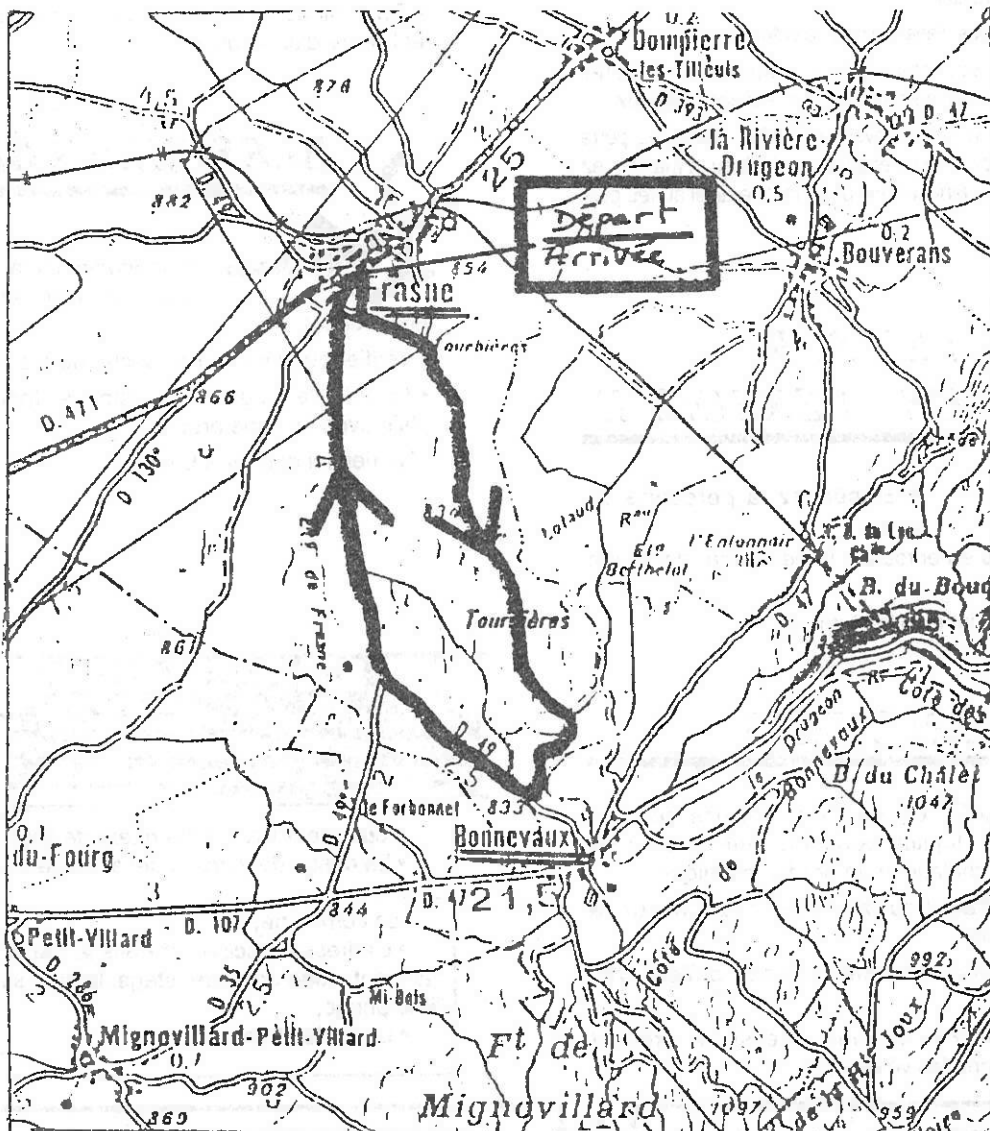
CENTRES ANTI POISONS			
ANGERS	02 41 48 21 21	REIMS	03 26 86 26 86
BORDEAUX	05 56 96 40 80	RENNES	02 99 59 22 22
CLERMONT		ROUEN	02 35 88 44 00
FERRAND	04 73 26 09 09	STRASBOURG	03 87 37 37 37
GRENOBLE	04 76 42 42 42	TOULOUSE	05 61 49 33 33
LILLE	03 20 54 55 56	TOURS	02 47 64 64 64
LYON	04 78 54 14 14		
MARSEILLE	04 91 75 25 25		
NANCY	03 83 32 36 36		
PARIS	01 40 37 04 04		

6 Heures Cyclistes de Frasne

Dimanche 13 Juillet 1997

Départ : 11h00, Rue des Ateliers (Stade de Frasne)

Arrivée : 17h00, Rue des Ateliers (Stade de Frasne)



Itinéraire emprunté

(Boucle de 11Kms)

Direction Bonnevaux
par le Parcours de Santé,
Suchal, descente vers le D.
D.49, Frasne et à Frasne par
la Rue de l'étang et Rue des
ateliers.

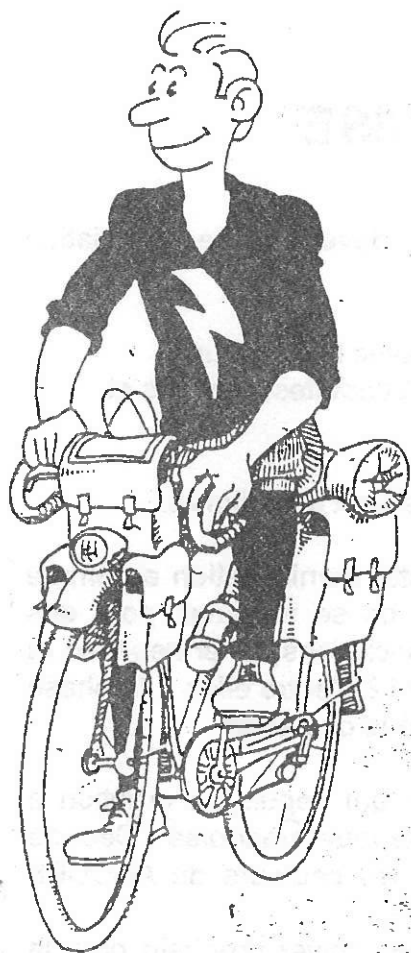
Inscriptions : DE 9 h 0 0 A 1 0 h 3 0

Prix d'engagement : 60F

-équipe de 2 : 100 F.

-équipe de 3 : 120 F.

(Epreuve ouverte à partir de 13-14 ans)



ENTENTE CYCLISTE de FRASNE

L'Entente Cycliste de Frasne a souhaité nouer des contacts entre tous les cyclistes amateurs de la région en organisant des manifestations populaires.

C'est ainsi que, chaque année, à la fête de Frasne a lieu la "Joux de Frasne", randonnée V.T.T. de 25 ou 50 Km. Cette saison, le 18 Mai, malgré la pluie, les communions, le grand week-end de la Pentecôte et malgré les nombreuses autres manifestations régionales (fête des sapins à Levier, foire annuelle à Houtaud) nous avons compté plus de 100 participants, tous enchantés de leur journée.

Mais 1997 verra également l'organisation d'une autre manifestation encore plus populaire : "Les 6 Heures Cyclistes de Frasne", le Dimanche 13 Juillet. De quoi s'agit-il?

Une boucle de 11 Km à parcourir seul ou en équipe de 2 ou 3, en relais individuel, pendant 6 heures. La périodicité des relais est libre. Des commissaires officiels pointeront le passage de chaque coureur et chacun pourra connaître ses performances en fin de parcours. Ce n'est pas une course. Même si quelques individuels viendront pour la performance, chacun pourra rouler à son rythme et les équipiers pourront être mixtes. Nous souhaitons que de nombreux Frainiauds participent à cette manifestation, soit en famille, soit en association, soit en inter-usine.

Deux seules exigences sont à prendre en compte pour chaque participant contrôlé à l'inscription par les commissaires officiels :

- le port du casque est obligatoire,
- avoir un certificat médical de moins d'un an ou avoir une licence sportive en cours.

Une médaille souvenir sera offerte à chaque participant. Venez nombreux participer à cette manifestation qui sera le 13 juillet 1997 la grande fête du vélo, parking de la Salle des Fêtes. Animation, buvette, grillades, expositions diverses vous attendent.

LA PETANQUE FRASNOISE

La Pétanque frasnoise avec une centaine de sociétaires est devenue une association importante au village grâce :

- à l'engagement d'un groupe de bénévoles
- à la réalisation du boulodrome couvert en partenariat avec la commune
- à la pratique d'une activité qui s'adresse à tous : jeunes et adultes, hommes et femmes.

Depuis le début de l'année 1997, plusieurs actions et animations sont à souligner:

1°- l'organisation du challenge Patrick LOUETTE. Cette manifestation a comme objectif de permettre à différentes catégories de la population de se retrouver pour des rencontres amicales. Au total 24 triplettes représentant les associations, les entreprises et les administrations ont participé aux poules de qualification, puis 12 d'entre elles à la phase finale. Pour l'édition 97, c'est le Club du 3ème Age qui a gagné le challenge.

Ce challenge porte le nom d'un des membres de l'association qui depuis sa création a toujours participé dans un esprit sportif à la vie de la Pétanque Frasnoise. Décédé tragiquement alors qu'il devait participer à ce challenge sous les couleurs de ABCDEF, Patrick LOUETTE, grand sportif, restera dans nos mémoires.

Bien entendu, dès maintenant, nous donnons rendez-vous à tous, l'hiver prochain pour la deuxième édition. Ceux qui n'ont pas participé cette année pourront le faire en 1998.

2°- L'association investit dans les locaux et les terrains. Nous venons dernièrement de faire installer une ventilation dans le boulodrome pour améliorer le confort. Derrière le bâtiment, le terrain communal vient d'être transformé en un immense plateau où il est possible de tracer dix nouveaux jeux de pétanque.

3°- Tout au long de l'année des concours réservés aux sociétaires sont organisés le samedi après-midi avec chaque fois une bonne participation.

4°- Le boulodrome couvert est ouvert tous les jours de 14h à 19h sauf le mercredi. Chaque semaine un membre du conseil d'administration est de permanence pour accueillir les joueurs. Le prix de la carte est resté fixé à 100 F par an.

Les concours

Les prochains rendez-vous importants sont les deux concours de cet été.

Samedi 5 juillet à 14h en doublettes formées : concours de la société ouvert à tous.

Samedi 2 août à 14h en doublettes formées: concours de la fête des Myrtilles organisé au profit du Comité des Fêtes.

THÉÂTRE



*Le théâtre, ça
vous intéresse ?*

Le Théâtre du Bric-à-Brac recherche des personnes qui souhaitent participer à la création de son prochain spectacle.

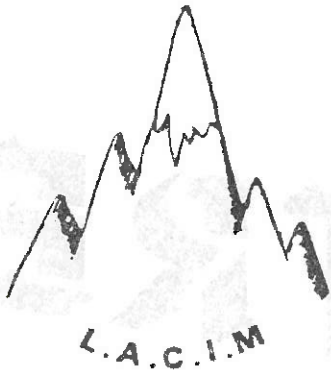
Si vous avez plus de 16 ans et que monter sur les planches vous attire, n'hésitez pas à entrer en contact avec la troupe. Toutes les personnes motivées, même sans expérience théâtrale, seront les bienvenues.

Pour contacter la troupe, adressez-vous à :

Bernard Chagrot
1, rue de la Chapelle
Tél. 03.81.49.84.20

ou

Michel Renaud
20, rue du Moulin
Tél. 03.81.49.86.41



L . A . C . I . M .

LES AMIS D'UN COIN DE L'INDE ET DU MONDE

association reconnue d'utilité publique, sans appartenance politique ni religieuse, elle s'adresse à tous.

LACIM A FRASNE

UNE ASSOCIATION ORIGINALE D'AIDE AU TIERS - MONDE

En 1983 naissait à Frasne cette association qui compte actuellement 80 adhérents, 4 personnes chargées de collecter l'argent et une responsable. Chaque adhérent s'engage à verser la modique somme de 10 F par mois ou plus, pour aider nos 2 jumeaux situés au Sud de l'Inde, dans une région particulièrement déshéritée.

L'AIDE APPORTÉE A NOS 2 JUMEAUX : VENKATACHALAM ET JOTHIPURAM

EN 1996

Grâce à la générosité de nos donateurs, une somme de 15 500 F a permis la réalisation de plusieurs projets qui ont amélioré le sort de nos 2 jumeaux.

A Jothipuram, une école pour adolescents est en cours de construction. Elle vient compléter l'enseignement donné par l'école primaire construite grâce à notre aide.

A Venkatachalam, les besoins se font encore plus pressants à cause des conditions de vie très dures. Là aussi, nous avons aidé à la construction d'une école primaire qui accueille 200 enfants auxquels nous fournissons le matériel scolaire et le repas de midi. Parmi eux, une soixantaine d'enfants gitans, orphelins ou abandonnés de leurs parents à cause de la misère, sont complètement pris en charge par LACIM.

D'autre part, notre organisme assure à la population une aide médicale, en particulier aux personnes âgées, et une aide financière pour la réparation des maisons ravagées par le passage des cyclones ou pour l'achat de petit matériel nécessaire à la survie.

COMMENT ETRE ASSURE DE LA BONNE UTILISATION DES FONDS DE LACIM ?

Pour rassurer ceux qui seraient réticents, il faut savoir que, sur place, nous avons des permanents indiens qui visitent régulièrement nos jumelages et nous envoient des rapports. De plus, nous recevons de nos responsables de jumelages un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds de LACIM. Enfin, des responsables français se rendent dans nos jumelages pour s'assurer de la bonne réalisation des travaux. LACIM s'entoure de toutes ces précautions pour que règne la plus parfaite transparence.

COMMENT SONT ASSURES LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LACIM ?

Les responsables de nos 700 jumelages sont tous des bénévoles. Quant aux frais de fonctionnement, ils sont toujours assurés par d'autres sources que les versements des adhérents. A Frasne, chaque année est organisée une vente de pâtisserie prise en charge, à la fois par des élèves du collège et par des responsables locaux. En 1996, cette vente a rapporté un bénéfice de 3 000 F.

MERCI A L'ANCIENNE ASSOCIATION DE FRASNE - DOUROULA

qui, lors de sa récente dissolution, a attribué une somme de 1 000 F à LACIM.

SI VOUS DESIREZ NOUS REJOINDRE

N'hésitez pas car les besoins se font de plus en plus pressants. Pour tout renseignement, adressez-vous à la responsable :

Madame CUINET Michèle
3 Rue du stade - 25560 FRASNE

ELAN SPORTIF DE FRASNE

Fin juin s'achèvera notre 6ème saison de gymnastique à Frasne. Après un début difficile, grâce aux actions des différents bénévoles de notre association et à la réussite incontestée de l'organisation du concours poussins du district du Haut - Doubs l'an passé, nous avons obtenu cette année des résultats plus qu'encourageants. Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances d'été et espérons vous retrouver encore plus nombreux à la rentrée.

Répartition des effectifs 1996 - 1997 :

* Section EVEIL (3 - 4 - 5 ans) :	18	Encadrement : Florence Dussouillez
* Section MINI-POUSSINES (5 - 6 ans) :	17	Encadrement : Emmanuelle PETITE
* Section POUSSINES (7 - 8 - 9 ans) :	22	Idem
* Section JEUNESSES (+ de 9 ans) :	11	Idem

Répartition par commune :

* Bannans :	3
* Bonnevaux :	7
* Boujailles :	14
* Courvières :	6
* Frasne :	30
* Froidefontaine :	1
* La Rivière Drugeon :	3
* Mignovillard :	4

Résultats des compétitions :

* Compétitions Jeunesses :

- 1 fille sélectionnée pour la finale des championnats de Franche - Comté (5ème sur 49)
- 10 filles ont obtenu leur étoile (5 pour le 2ème niveau et 5 pour le 3ème)

* Compétitions Poussines :

- 11 Mai 97 (District du Haut-Doubs) : 1ère de leur catégorie (Catégorie C)
- 01 Juin 97 (Concours régional poussins) : 1ère (Championnes de Franche-comté)

* Compétition Mini-poussines :

- 11 Mai 97 (District du Haut-Doubs) : 2ème sur 15 équipes
- 01 Juin 97 (Concours régional poussins) : 9ème sur 44 équipes

Assemblée générale de l'Elan sportif VENDREDI 13 JUIN à 20 H 30 à la Mairie de Frasne. Toute personne intéressée par notre club de gym peut y assister.

FRASNE-DOUROULA, C'EST TERMINE...

Le vendredi 7 février dernier, nous avons tenu notre dernière assemblée générale, dont l'ordre du jour était le suivant : dissolution de l'association et décision à prendre sur la fortune de la société.

C'était l'occasion, pour les cinq membres présents, d'évoquer quelques souvenirs, notamment de voyages au BURKINA-FASO qui laisseront aux personnes qui s'y sont rendues, une pensée agréable.

L'association FRASNE-DOUROULA a été fondée en février 1989 et enregistrée en Sous-Préfecture le 6 mars de cette même année. Elle a été créée par les membres de la section CROIX-ROUGE de FRASNE sous l'impulsion de Hervé SERRETTE à son retour d'Afrique, au BURKINA-FASO, dans la région de DOUROULA avec l'expédition organisée par l'Association des Jumelages de la ville de BESANCON, dont le responsable de l'époque était Monsieur Charles BAUDOIN. Les jeunes gens de FRASNE qui s'y sont rendus étaient tous étudiants (Hervé SERRETTE, Florence SALVI, Brigitte BARTHOD, Marie-Cécile DUVAL, Frédérique MARMIER...) et allaient là-bas participer concrètement à une aide humanitaire dont les résultats sont et resteront visibles : apport de produits pharmaceutiques, de fournitures scolaires, plantations d'arbres, construction de postes de santé primaires, forages de puits et installation de pompes à eau. Notre association n'a pas existé très longtemps mais a laissé quelques traces utiles, là bas, à quelques 4 500 km de notre village.

FRASNE-DOUROULA, c'est d'abord et avant tout l'aide humanitaire en Afrique, mais aussi l'aide humanitaire en général. A ce titre, nous avons participé à notre premier TELETHON en 1990 en mettant sur pied un parcours à ski à roulettes avec les frères PARIS, Claude, Michel et André, de FRASNE à BESANCON dont le centre de promesses était situé à Micropolis et en collectant, dans chaque village traversé, les dons recueillis par les municipalités prévenues au préalable par courrier. Nous avons ainsi apporté la somme de 13 000 F dans une urne scellée que nous avait prêtée la mairie. Par la suite le TELETHON a pris une part très importante dans nos activités. Ponctuellement, nous avons organisé quelques conférences, mis sur pied des collectes diverses (alimentaire, vêtements, médicaments...) tout en continuant notre mission chaque année, dont la dernière a eu lieu en été 95 avec l'envoi de deux membres de la section CROIX-ROUGE de PONTARLIER joints à l'expédition de la ville d'ARBOIS qui, comme BESANCON, est jumelé avec DOUROULA.

LE TELETHON. Depuis 1990, il a pris pour notre association, une importance considérable. Engagés dans cette action, nous nous sommes pris au jeu, tant et si bien qu'il en est devenu quasiment l'activité principale. Organiser une manifestation pour le TELETHON demande beaucoup de temps et de méthode, surtout beaucoup de bénévoles, ce qui n'était pas le cas pour notre association, car plus le temps s'écoulait, plus la main-d'oeuvre manquait et plus les manifestations prenaient de l'importance. Elles n'ont certes pas toujours été réussies, on a déploré quelques

«couacs», mais le manque de personnel se faisait ressentir; c'est pourquoi, pour les deux dernières fondues géantes, c'est le comité des fêtes qui a été maître d'oeuvre.

Dans toute association, le mot bénévole est employé dans son sens le plus juste, ce qui est capital pour la faire vivre. C'est ce qui a manqué le plus à FRASNE-DOUROULA, d'où, bien sûr, son manque d'activité et l'impossibilité d'exercer sa vocation initiale à savoir, l'aide humanitaire au BURKINA-FASO. Toujours affiliée à la CROIX-ROUGE FRANCAISE, nous y avons envoyé deux membres de la section de PONTARLIER en 95, ce qui constituait en quelque sorte un désengagement de la part de l'association vis-à-vis des responsables des missions burkinabées. De même que pour le TELETHON, le comité des fêtes étant devenu le principal organisateur de manifestation, FRASNE-DOUROULA était devenu un prête-nom. C'est pourquoi, le nombre de membres étant de plus en plus restreint, nous en avons décidé la dissolution.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés, tant dans l'organisation des collectes que des manifestations TELETHON, notamment les municipalités de FRASNE pour leur soutien à notre association depuis sa création en 1989 et leur aide apportée dans la confection des dossiers TELETHON et leur engagement dans cette manifestation, par la mise à disposition gratuite des locaux, ainsi que le comité des fêtes pour son indulgence envers notre association souffrant d'un manque évident de membres actifs...

La fortune de la société a été répartie comme suit :

Nous avons en caisse au 1er décembre 1996, la somme de 8 213, 83 F.

Après le TELETHON, il a été attribué à l'A.F.M., avec les bénéficiaires de la manifestation, la somme de 3 519, 43 F. Au moment de l'assemblée générale, il restait donc en caisse 4 694, 40 F, partagés de la façon suivante :

- 2 500 F à l'association B.T.A (BURKINA Terre Africaine) nouvellement créée par des enseignants du Lycée Jeanne d'Arc de PONTARLIER et qui, en quelque sorte, continue là-bas notre mission humanitaire, mais plus axée sur la coopération scolaire;

- 1 000 F à l'association «LACIM»;

- 1 194.40 F, soit le solde, au Resto du Coeur de PONTARLIER.

L'argent a été distribué à des associations à vocation humanitaire qui, c'est certain, en ont fait bon usage. Très attaché à la vie associative de notre village, je continuerai à oeuvrer pour le TELETHON, toujours avec le comité des fêtes, mais sous une forme différente...

Quand la notion de projet devient une notion de développement associatif.

Elaborer un projet qui fédère les énergies associatives, qui consacre un passif musical marqué de pierres blanches (Strasbourg, concert de Ste Cécile en Décembre, concert de Printemps en Mai...) et qui prépare l'avenir : tel est le but que se sont fixé les Amis de la Musique depuis plus d'une année.

La réflexion autour de la santé de notre association, de ses forces (musicalité, jeunesse, reconnaissance de ses pairs (Fédération Musicale de Franche Comté), et de ses financeurs (parents d'élèves, mairie de Frasne, Conseil Général.) patrimoine instrumental important (acquisition d'une batterie de concert, d'une grosse caisse, d'une timbale supplémentaire cette année.), et de ses faiblesses (jeunesse des musiciens, éloignement de certains cadres, concert encore trop peu suivi par la population) a amené le groupe à s'interroger sur l'opportunité d'enregistrer et de commercialiser un Disque Laser.

L'idée a germé d'un sondage auprès des musiciens (Septembre 1996). L'idée a mûri au conseil d'administration durant les différentes réunions annuelles. L'idée est devenue «entreprise» depuis Mars 1997.

Aujourd'hui, les données sont claires pour notre association :

Ce disque doit être pour tous les musiciens l'occasion de se sentir partie prenante dans la réalisation de ce projet. Il demande des qualités de musicien (travail à la maison, assiduité aux répétitions...) et englobe des qualités relationnelles pour proposer des souscriptions à son entourage. Ainsi, le musicien pourra exprimer ce qu'il fait à la musique, ce qu'il vient y recevoir et ce que cela lui apporte. Les musiciens sont donc la partie centrale de ce projet et leur action peut les amener à prendre conscience de leur motivation profonde à faire de la musique.

Ce disque est également l'occasion rêvée pour montrer, enfin, aux personnes qui ne le savent pas, ce que nous sommes capables de faire avec un orchestre d'harmonie et pour donner aux autres, l'opportunité de nous écouter chez eux, chaque jour.... Bref, ce disque sera le reflet de ce que nous pratiquons en concert. Les morceaux ont été choisis par les musiciens et regrouperont différents styles de musique. Une particularité toutefois : nous voudrions mettre en place avec 200 choristes (dont la chorale de Frasne.) 2 morceaux avec chœur.

Ce disque, enfin, constituera le faire-valoir et le porte-drapeau de notre orchestre. En cela, il prépare l'avenir de notre association et par son intermédiaire nos actions futures pourront être de différentes natures :

- des concerts plus importants sur Frasne et les environs (plus de public).

- des possibilités d'expatriation de notre orchestre (une émission de télévision, la participation à des rencontres musicales à travers la France et pourquoi pas à travers l'Europe, ...).

Ce disque, pour toutes ces raisons, est un véritable challenge que nous ne pourrons mener à bien que si toutes les parties respectent leur rôle (musiciens, professeurs, conseil d'administration, professionnels de l'enregistrement) et si nous avons suffisamment de souscriptions fermes d'achat du C.D. avant le 1er Juillet 1997.

Il nous faut, pour réaliser ce projet, 500 souscriptions. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, habitants de Frasne ou des environs, de répondre à cette souscription qui marquerait votre soutien à notre action et à celle des musiciens et qui vous récompenserait dans quelques mois.

Les Amis de la Musique.

Le Président,

Marc PAULIN.

Des formulaires de souscription sont disponibles en Mairie de FRASNE et auprès de tous les musiciens, membres du Conseil d'administration et professeurs.

ECOLE DE MUSIQUE

"Les amis de la musique"

25560 FRASNE - Tél. 03 81 49 32 43

Cette année encore, les élèves, enfants et adultes, sont nombreux à fréquenter l'école de musique grâce à un encadrement performant, un nombre de disciplines important et un niveau d'enseignant reconnu au plan national validé par des examens officiels.

Son financement est assuré par la participation des familles, l'association "Les Amis de la Musique", la commune de Frasne, certaines communes extérieures et le Conseil Général du Doubs

OBJECTIFS : - Poursuivre dans un enseignement varié et de qualité avec des cours de **Formation Musicale, Danse, Instruments** : Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cor d'harmonie, Trombone, Tuba, Percussion, Batterie, Guitare, Piano .

Possibilité de commencer l'apprentissage de l'instrument dès la première année !!!

Septembre 97 : ouverture (envisagée) d'une classe de **CHANT** et d'**ACCORDEON** .

Ateliers de formation musicale pour adultes (musiciens et chanteurs) .

- Développer et encourager la pratique collective : Classe d'orchestre, Orchestre d'harmonie, Petites formations

Vous pouvez inscrire vos enfants dès 5 ans (GRANDE SECTION DE MATERNELLE)

L'école de musique est placée sous le contrôle de la Fédération des sociétés musicales de Franche Comté et la Confédération Musicale de France .

Elle a pour mission d'accueillir d'une part les enfants, les adolescents et même les adultes qui souhaitent entreprendre des études pour leur culture, leur épanouissement .

Mais, au-delà d'une simple sensibilisation, l'espoir d'évasion que ces activités suscitent suppose au préalable le long apprentissage d'un langage, de ses codes, de ses techniques, par conséquent un travail quotidien rigoureux.

Après l'enseignement à l'école, les études à l'école de musique doivent constituer un choix prioritaire afin que le pouvoir éducatif de la musique s'exerce efficacement.

Pour les parents, elles nécessitent une information préalable, une surveillance attentive surtout lorsque l'enfant est très jeune et des relations régulières avec les enseignants .

L'enjeu : une formation plus équilibrée, une meilleure qualité de vie .

Année scolaire 97/98

INSCRIPTIONS (informations, renseignements, choix de l'instrument, horaires des cours ...) :

MERCREDI 10 sept. (14h00 - 18h30) - JEUDI 11 (16h30 - 20h00) - MARDI 16 (16h30 - 19h00).

BULLETIN DE PREINSCRIPTIONS - OBLIGATOIRE -

A envoyer, accompagné de 3 enveloppes timbrées à : Ecole de musique, Guinchard Michel, 1- rue Patet, 25560 FRASNE .

Je soussigné (responsable familial) :

Adresse :

Ville :

Tél :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

INSTRUMENT :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

INSTRUMENT :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

INSTRUMENT :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

INSTRUMENT :

Etat Civil 1996

33 naissances

ALTINDAL Soner à PONTARLIER	25 avril
BARTHOD Margot Pauline Joëlle à PONTARLIER	1er juillet
BECHET Ludovic Gilles Nicolas à PONTARLIER	4 juillet
BENOIT-PEQUIGNET Léa Mélissa à BESANCON	17 février
BOURDENET Antoine Patrick Emmi à PONTARLIER	30 septembre
BOURGEOIS Jason Denis à PONTARLIER	18 février
CHAGROT Loïcia à PONTARLIER	8 juin
DELACHAMBRE Céline Lucie Angèle à PONTARLIER	17 juillet
DORNIER Valentin Loïc Pierre à PONTARLIER	22 janvier
ERDAS Hunkar à PONTARLIER	2 septembre
ERYIGIT Aysenur à PONTARLIER (1er jumeau)	29 juillet
ERYIGIT Kadir Erkan à PONTARLIER (2ème jumeau)	29 juillet
FOURNIER Camille Catherine Christelle à PONTARLIER	7 février
GRANDCLEMENT Pauline Lydie Denise à PONTARLIER	6 mars
GRISOT Loïcia à PONTARLIER	30 mars
GURBULEK Bilal à PONTARLIER	15 avril
GUYOT Sylvain Antoine à PONTARLIER	29 décembre
JACQUIN Héloïse Marie Béatrice à PONTARLIER	25 mars
LAMBERT Justine Anaïs Davina à PONTARLIER	21 avril
MARMIER Loïse Josiane Jean-Luc à PONTARLIER	21 mai
MOREL Nicolas Guy à BESANCON	11 décembre
MOURAU Robin Yves Marie à PONTARLIER	25 août
PASCULIN Elisa Djodie à PONTARLIER	10 juin
POULIN Cyril Michel Emmanuel à BESANCON	12 octobre
POURCELOT Naomi à PONTARLIER	16 juillet
RETORNAZ Clélia Francine Jean-Michel à PONTARLIER	2 avril
SAILLARD Anthony James Damien à PONTARLIER	25 février
SALVI Florine Chantal Denis à PONTARLIER	3 mai
SERGENT Bastien Jean-Philippe Martin à PONTARLIER	2 mars
VERNEREY Alexis Jean-Claude Sylvia à PONTARLIER	18 août
VITTORI Marie-Caroline Arlette Chantal à PONTARLIER	28 août
VUILLEMIN Arnaud Alain Armelle à PONTARLIER	6 avril
VUITTON Chloé Margot à PONTARLIER	4 novembre

14 mariages

BARTHELET Romain Raymonde Georges DUVAL Marie-Cécile Jeanne Nicole	7 septembre
BOITEUX Christophe Marie Henri PECCLLET Corinne Pierrette Jeanne Henriette	14 septembre
BOURGEOIS Christian Louis Paul VUILLARD Pierrette Léone	20 juillet
CHAGROT Bernard Marcel Eugène JACQUOT Florence Colette Geneviève	30 novembre
COSTE Jean-François BRULPORT Clotilde Michèle Claude	29 juin
DREZET Patrice Louis René PARIS Martine Jacqueline Georgette	27 juillet
GRISOT Lionel René Daniel BOURGEOIS-ARMURIER Muriel Florence Joëlle	7 décembre
GUERINEL Thierry Yve Jacky KOTCHEVA Yvette Milenova	14 juin
GUINCHARD François André Marcel BENOIT Christelle Claudine Georgette	24 août
LEPEULE Alain François Robert JEANCLER Sylvie Clara Juliette	22 juin
MAIRE Dominique Just Hubert CLERC Nadia René Marcelle	7 juin
PARIS Raymond Georges Robert FAIVRE Valérie Liliane Albertine	9 mars
REGNIER Thierry Rémy René Marie COURTOIS Stéphanie Marie Joëlle	27 juillet
TROUTET Bruno Marc André GODIN Valérie Sophie	29 juin

HORS VILLAGE

LONCHAMPT Romuald Yves François BELIARD Nadia Nicole Andrée	31 août
GUYON Alain Louis Claude GIRARD Nathalie Francine Raymonde	27 juillet
BARTHELET Miguel Henri GENRE-JAZELET Sylvie Raymonde Danielle	

11 décès

BARTHELET Emile Joseph Gaston à PONTARLIER	25 février
BAUD Marguerite Alvina Marie Ida à PONTARLIER	8 novembre
BAUD Robert Rémy à PONTARLIER	15 octobre
BURLET Paul Lucien Francis à PONTARLIER	2 mars
CHARLET Marthe Hélène à FRASNE	7 décembre
COURDIER Georges Jean Paul à PONTARLIER	17 septembre
CRETIN Jeanne Marie Raymonde à FRASNE	24 janvier
JACCARD Edith Lina à PONTARLIER	4 septembre
JOUFFROY Simone Marie Séraphine à PONTARLIER	19 décembre
KRUTTLI Otto à FRASNE	7 février
LACROIX Blanche Marie Thérèse à PONTARLIER	27 juillet

TOUR DE GARDE

ANNEE 1997

Secteur de FRASNE, LA RIVIERE et MIGNOVILLARD

DOCTEURS : CHESNEL FRASNE Tél : 03 81 49 81 14
 HUMBEY FRASNE Tél : 03 81 49 84 57
 JEANNIN FRASNE Tél : 03 81 89 72 88
 TARRIUS MIGNOVILLARD Tél : 03 84 51 31 38
 TARTARIN LA RIVIERE Tél : 03 81 89 80 52

PHARMACIE FRASNE Tél : 03 81 49 81 50
 LEVIER Tél : 03 81 49 54 99
 PONTARLIER Tél : 03 81 38 51 10
 GOUX Tél : 03 81 38 22 63

DATE	DOCTEUR	PHARMACIE
juin	1	TARRIUS
	8	TARTARIN
	15	HUMBEY
	22	CHESNEL
	29	JEANNIN
juillet	6	TARRIUS
	13	CHESNEL
	14	CHESNEL
	20	TARTARIN
	27	HUMBEY
août	3	CHESNEL
	10	JEANNIN
	15	TARRIUS
	17	TARRIUS
	31	HUMBEY
septembre	7	CHESNEL
	14	JEANNIN
	21	TARRIUS
	28	TARTARIN
octobre	5	HUMBEY
	12	CHESNEL
	19	JEANNIN
	26	TARRIUS
novembre	1	JEANNIN
	2	JEANNIN
	9	TARTARIN
	11	HUMBEY
	16	HUMBEY
	23	CHESNEL
	30	JEANNIN
décembre	7	TARRIUS
	14	TARTARIN
	21	HUMBEY
	25	TARTARIN
	28	CHESNEL

PHOTO PRISE EN 1944

FILLES NEES EN 1930 - 1931 - 1932 -

En haut de gauche à droite

Marie-Agnès MARMIER - Ginette LEPEULE - Monique MACLE - Liliane MARQUAND - Simone DESERT - Isabelle TROUTTET - Denise PELLETIER - Gisèle CLAUDET - Roselyne LENZI - Christiane GUYON - Rénée JEANNIN - Madeleine MASSON.

Au milieu de gauche à droite

Fernande DESERT - Christiane VIENNET - Colette BARTHELET - Simone TURBERG - Huguette PORTALIER - Josette SIMON - Yvette ORGELY - Ginette MASSON - Yolande MARMIER - Raymonde PELLETIER - Marie Louise GIROD - Andrée MAINY - Andrée CHAPEAU.

Assis de gauche à droite

Marie Louise POULET - Olga NEGRI - Georgette LENZI - Eliane MARMIER - Suzanne NICOLET - Marie Louise BARTHELET - Arlette ECOIFFIER - Jeannine PONCET - Yvonne VANTHIER - Monique BERNARD - Lucienne ARBEY - Andrée MILLOT - Marcelle JACQUIN.

PHOTO PRISE AUX ENVIRONS DE 1936

GARCONS NES EN 1926 - 1927 - 1928 - 1929 -

En haut de gauche à droite

Roland BARTHOD - Charles POULET - LEFRANC - Lucien MARMIER - Jean LOUVRIER - Claude GIROD - Gabriel ANTONIOTTI - Jean TURBERG - Raymond BARTHOD - Marcel TAIGNEZ - Pierre BROCARD - Bernard LEPEULE -

Au milieu de gauche à droite

Bernard BULLE - Jean CATTET - René NICOD - CLERC - Bernard MARMIER - BAZARZA ! - Yves OUDOT - Raymond GUYON - Pierre POULET - Gabriel CLERC

Assis de gauche à droite

Raymond FAIVRE - Gérard PELLETIER - André MARMIER - René LAMBERT - Elie LUNOD - BOLE DU CHAUMONT - Albert MERCET - Léon VIENNET - Marcel GAGELIN - Robert PELLETIER - René VERGOBY.



LES RECONNAISSEZ-VOUS ?



